

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 6, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:50 a.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 29, 30, 35, 36, 43 and 44 of Part 4, and in Subdivisions B and C of Division 34 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, senators. We have started late. I apologize for keeping the witnesses waiting.

I am Mobina Jaffer, from British Columbia. I invite my colleagues to introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Batters: Senator Denise Batters, from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Audette: *Kwe.* Good morning. Michèle Audette [*words pronounced in Innu-Aimun*] from Quebec.

Senator Dalphond: *Kwe.* Good morning. Pierre J. Dalphond from the De Lorimier division in Quebec.

Senator Clement: Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Simons: Senator Paula Simons, Alberta. I come from Treaty 6 territory.

Senator Pate: Welcome, everyone. Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator Tannas: Scott Tannas, from Alberta.

The Chair: Senators, we are all aware of the caution with the microphones, so please be careful. Mr. Ferron, please do not speak too closely to the microphone.

Senators, we are meeting to finish our pre-study of certain elements contained in Bill C-69.

On today's panel, we are pleased to welcome our final witnesses to speak on the different divisions of the bill: from the Canada Revenue Agency — Subdivision B, Division 34, CRA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 6 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 50 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur des éléments des sections 29, 30, 35, 36, 43 et 44 de la partie 4, et des sous-sections B et C de la section 34 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à tous. Nous commençons en retard. Je suis désolée que les témoins aient eu à attendre.

Je m'appelle Mobina Jaffer, sénatrice de la Colombie-Britannique. Je vais maintenant inviter mes collègues à se présenter à tour de rôle, en commençant par la vice-présidente du comité.

La sénatrice Batters : Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Audette : *Kwe.* Bonjour. Michèle Audette [*mots prononcés en innu-aimun*], Québec.

Le sénateur Dalphond : *Kwe.* Bonjour. Pierre J. Dalphond, de la division De Lorimier, au Québec.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : Sénatrice Paula Simons, de l'Alberta. Je suis du territoire visé par le Traité n^o 6.

La sénatrice Pate : Bonjour à tous. Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinaabeg.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La présidente : Chers collègues, vous êtes tous au courant des mesures de précaution à prendre en ce qui concerne les microphones. Veuillez à les respecter. Monsieur Ferron, veuillez ne pas parler trop près du microphone.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour terminer notre étude préalable de certains éléments du projet de loi C-69.

Nous sommes ravis d'accueillir nos derniers témoins, qui nous entretiendront de différentes sections du projet de loi. De l'Agence du revenu du Canada, nous recevons, au sujet de la

search warrant authorization — Eric Ferron, Director General, Criminal Investigations Directorate; from the Canadian Association of Black Lawyers — Divisions 35 and 36, auto theft — Theresa Donkor, Member, Criminal Justice and Police Reform Committee, y by video conference; from the Canadian Civil Liberties Association — Division 35 and 36, auto theft, also possibly Division 34, CRA search warrants — Shakir Rahim, Director, Criminal Justice Program, by video conference; as an individual, Vince Calderhead, Lawyer, Pink Larkin, by video conference — Division 43, appeals for future Canada Disability Benefits Act divisions. I will welcome all of you.

You can see that there are five panellists. Normally we have three. We will try and give you the maximum time, but senators, I ask you all to please be very brief. We will start with a presentation from Eric Ferron from the Canada Revenue Agency, five minutes.

Eric Ferron, Director General, Criminal Investigations Directorate, Canada Revenue Agency: Thank you, chair and members of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, for having me here today.

Within the scope of my responsibilities, the Criminal Investigations Program investigates significant cases of tax evasion, tax fraud and other serious violations of tax laws, and when appropriate, refers cases to the Public Prosecution Service of Canada for possible criminal prosecution.

I'm going to speak to the amendments to the Income Tax Act and the Excise Tax Act in Subdivision B of Division 34. These amendments propose to include an additional warrant power to allow CRA investigators to seek, obtain and execute general warrants.

General warrants are used to supplement the existing warrants provisions in the Criminal Code. They provide for a flexible range of investigative techniques or procedures if there are reasonable grounds to believe an offence has been or will be committed and it is in the best interest of justice.

The CRA investigators already have the authority to use search warrants and production orders but must currently request a law enforcement partner, such as the RCMP, to obtain and execute general warrants on CRA's behalf. The authority to obtain and execute general warrants would allow CRA investigators to strengthen their investigative techniques and capacities by gathering evidence without having to seek the

sous-section B de la section 34, mandat de perquisition, Eric Ferron, directeur général, Direction des enquêtes criminelles. De l'Association des avocats noirs du Canada, nous accueillons, par vidéoconférence, au sujet des sections 35 et 36, vol de véhicules, Theresa Donkor, membre, Comité de réforme de la justice pénale et des services de police. De l'Association canadienne des libertés civiles, nous recevons, par vidéoconférence, à propos des sections 35 et 36, vol de véhicules et peut-être à propos de la section 34, mandat de perquisition, Shakir Rahim, directeur, Programme de justice pénale. Enfin, nous accueillons à titre personnel, par vidéoconférence, au sujet de la section 43, appels aux termes des futures sections de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées, Vince Calderhead, avocat, Pink Larkin.

Vous pouvez constater que nous avons cinq témoins. Habituellement, nous en avons trois. Nous allons essayer de vous accorder le plus de temps possible, mais je demanderais aux sénateurs d'être très brefs. Nous allons commencer par la déclaration liminaire d'Eric Ferron, de l'Agence du revenu du Canada. Vous disposez de cinq minutes.

Eric Ferron, directeur général, Direction des enquêtes criminelles, Agence du revenu du Canada : Je remercie la présidente et les membres du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de m'accueillir aujourd'hui.

Dans le cadre de mes responsabilités, le Programme des enquêtes criminelles enquête sur des cas importants d'évasion fiscale, de fraude fiscale ou d'autres violations sérieuses des lois fiscales, et, au besoin, il renvoie des dossiers au Service des poursuites pénales du Canada aux fins de poursuites au criminel.

Je parlerai des modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise à la sous-section B de la section 34. Ces modifications proposent d'inclure un pouvoir de mandat supplémentaire afin de permettre aux enquêteurs de l'ARC de demander, d'obtenir et d'exécuter des mandats généraux.

Les mandats généraux sont utilisés afin de compléter les dispositions existantes relatives aux mandats dans le Code criminel. Ils fournissent un éventail flexible de techniques ou de procédures d'enquête, s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été ou sera commise et si cela est dans l'intérêt de la justice.

Les enquêteurs de l'ARC ont déjà le pouvoir d'utiliser des mandats de perquisition et des ordonnances de communication, mais actuellement un partenaire d'exécution de la loi, tel que la Gendarmerie royale du Canada, doit obtenir et exécuter les mandats généraux au nom de l'ARC. Le pouvoir d'obtenir et d'exécuter les mandats généraux permettrait aux enquêteurs de l'ARC de renforcer leurs techniques et leurs capacités d'enquête,

assistance of law enforcement, which can compromise the timeliness of an investigation.

Ms. Chair, this concludes my opening remarks. I would be pleased to answer any questions committee members may have.

The Chair: Thank you very much.

Theresa Donkor, Member, Criminal Justice and Police Reform Committee, Canadian Association of Black Lawyers: Good morning, and thank you for inviting me to speak on behalf of the Canadian Association of Black Lawyers, also known as CABL. We will be focusing our comments on Division 35 of Bill C-69, the proposed amendments to the Criminal Code for auto theft.

CABL appreciates the concerns about the rising levels of auto theft in our communities. However, we do not believe the proposed amendments will make our communities safer. There's an immense amount of research that shows that harsher penalties are ineffective in deterring crime. Policies rooted in the belief that a "tough on crime" approach will reduce crime rates are without empirical support. What there is evidence of is that these policies have a disproportionate impact on Black, Indigenous, and racialized communities that are already overrepresented in the criminal legal system.

This committee has heard from the Honourable Minister Virani that young people — particularly low-income and racialized youth — are being exploited and used by organized crime groups to commit vehicle theft. This is one of the issues that the proposed amendments aim to combat. Yet, these proposed amendments target the very same individuals that they seek to protect. A young person over the age of 18 who commits auto theft for the benefit of or at the direction of a criminal organization would be subject to the new offences proposed in this bill. These young people, who are the most vulnerable and often the easiest to arrest, will be the most severely impacted by the proposed amendments, not the masterminds behind these auto theft schemes.

We also echo the Criminal Lawyers' Association's concerns that the proposed provisions are redundant and will lead to unnecessary complexities in our already overburdened legal system. As the Minister of Justice himself noted, the Criminal Code already contains robust measures to combat auto theft. It is clear that more legislation will not solve this problem.

There has been some suggestion that mandatory minimum penalties should be introduced for auto theft crimes, but we want to emphasize that, similar to harsher penalties, mandatory

en effectuant la collecte de la preuve sans devoir demander l'aide d'un agent chargé de l'application de la loi, ce qui peut compromettre la réalisation en temps opportun d'une enquête.

Madame la présidente, ceci conclut mon mot d'ouverture. Je serai heureux de répondre à toutes les questions des membres du comité.

La présidente : Merci beaucoup.

Me Theresa Donkor, membre, Comité de réforme de la justice pénale et des services de police, Association des avocats noirs du Canada : Bonjour et merci de m'avoir invitée à prendre la parole au nom de l'Association des avocats noirs du Canada, l'AANC. Mes commentaires porteront sur la section 35 du projet de loi C-69, qui comporte des modifications au Code criminel relativement au vol de véhicules.

L'AANC comprend les préoccupations concernant l'augmentation du nombre de vols de véhicules dans nos communautés. Cependant, nous ne pensons pas que les modifications proposées rendront nos communautés plus sûres. De nombreuses recherches montrent que des peines sévères sont inefficaces pour décourager les crimes. Les politiques fondées sur la croyance qu'une approche consistant à serrer la vis aux criminels réduira les taux de criminalité sont sans fondement empirique. Ce qui est prouvé, c'est que ces politiques ont une incidence disproportionnée sur les communautés noires, autochtones et racisées qui sont déjà surreprésentées dans le système de justice pénale.

Lorsque l'honorable ministre Virani a comparu devant le comité, il a dit que les jeunes — en particulier les jeunes à faible revenu et les jeunes racisés — sont exploités et utilisés par les groupes criminels organisés pour commettre des vols de véhicules. C'est l'un des problèmes que les modifications proposées visent à régler. Pourtant, ces modifications ciblent les personnes mêmes qu'elles cherchent à protéger. Un jeune de plus de 18 ans qui commet un vol de véhicule au profit ou sur les ordres d'une organisation criminelle serait assujéti aux nouvelles infractions proposées dans ce projet de loi. Ces jeunes, qui sont les plus vulnérables et souvent les plus faciles à arrêter, seront les plus durement touchés par les modifications proposées, et non les cerveaux derrière ces vols de véhicules.

Nous nous faisons également l'écho des préoccupations de la Criminal Lawyers' Association, qui estime que les dispositions proposées sont redondantes et qu'elles ajouteront des complexités inutiles dans notre système de justice déjà surchargé. Comme le ministre de la Justice l'a lui-même fait remarquer, le Code criminel contient déjà des dispositions solides pour lutter contre le vol de véhicules. Il est clair que légiférer davantage ne résoudra pas ce problème.

Il a été suggéré d'instaurer des peines minimales obligatoires pour les vols de véhicules, mais nous tenons à souligner que, tout comme les peines sévères, les peines minimales obligatoires

minimum penalties do not deter crime and do not increase public safety. In fact, a 2017 report by Statistics Canada noted that mandatory minimum penalties can lead to unjust outcomes and lengthier sentencing that may actually increase recidivism. Mandatory minimum penalties are yet another ineffective deterrence tool that simply lead to greater disparities and harms in the criminal legal system.

Over-legislating and over-reliance on the criminal legal system will not decrease crime rates. Instead, we urge you to consider more effective measures to address auto theft and crimes more generally. For example, we know that, historically, regulated advancements in automobile and anti-theft technology led to decreases in auto theft crimes, not more legislation. We also know that addressing the root causes of crime is a more effective measure to prevent future crime. Ultimately, to make our communities safer, we need to prioritize policies that make social services and community supports more accessible rather than policies that further criminalize.

At the very least, if these provisions proceed, we ask this committee to consider amendments to this bill to minimize its potential harms and disproportionate impact. We support the Criminal Lawyers' Association's recommendation for more narrow language for the proposed provisions, particularly the new aggravating factor for an adult offender who involves a young person in the commission of an offence. We also support the recommendation that the CCLA will be making to make the new auto theft offences hybrid offences, with a maximum sentence of 14 years less a day, which would allow for more flexibility in sentencing.

We welcome any questions that this committee may have for CABL, and we thank you for your time.

The Chair: Thank you very much, Ms. Donkor. You were just before us in February, so thank you very much for your commitment to the work of this committee. The committee appreciates it.

Shakir Rahim, Director, Criminal Justice Program, Canadian Civil Liberties Association: Good afternoon. By way of introduction, I am a lawyer and Director of the Criminal Justice Program at the Canadian Civil Liberties Association. I am here today to raise CCLA's concerns about new motor vehicle theft provisions contained in Part 3, Division 35 of Bill C-69.

The CCLA adopts the submissions of the Canadian Association of Black Lawyers regarding the overall ineffectiveness of these provisions, their disproportionate impact

n'ont pas d'effet dissuasif sur la criminalité et n'augmentent pas la sécurité publique. En effet, un rapport de 2017 de Statistique Canada indique que les peines minimales obligatoires peuvent entraîner des injustices et de longues peines qui peuvent en fait augmenter les récidives. Les peines minimales obligatoires sont un autre outil de dissuasion inefficace qui ne fait qu'accroître les disparités et les préjudices dans le système de justice pénale.

Légiférer à outrance et recourir exagérément au système de justice pénale ne fera pas baisser les taux de criminalité. Nous vous invitons plutôt à envisager des mesures plus efficaces pour lutter contre les vols de véhicules et la criminalité en général. Par exemple, nous savons que, par le passé, les avancées réglementées en matière de technologie automobile et antivol ont conduit à une diminution des vols de véhicules, et non de nouvelles lois. Nous savons également que s'attaquer aux causes profondes de la criminalité est plus efficace pour prévenir la criminalité. En fin de compte, pour rendre nos communautés plus sûres, nous devons miser sur des politiques qui facilitent l'accès aux services sociaux et communautaires plutôt que sur des politiques qui criminalisent davantage les infractions.

Si ces dispositions sont adoptées, nous demandons au comité d'envisager à tout le moins des amendements à ce projet de loi afin de minimiser les préjudices potentiels et les répercussions disproportionnées. Nous appuyons la recommandation de la Criminal Lawyers' Association en faveur d'un libellé plus restrictif pour ce qui est des dispositions proposées, particulièrement en ce qui concerne la nouvelle circonstance aggravante visant un délinquant adulte qui implique un jeune dans la commission d'une infraction. Nous soutenons également la recommandation que cette association formulera afin que les nouvelles infractions liées au vol de véhicules deviennent des infractions mixtes, comportant une peine maximale de 14 ans moins un jour, ce qui permettrait une plus grande latitude dans la détermination de la peine.

Je serai heureuse de répondre à toutes les questions du comité. Je vous remercie pour votre temps.

La présidente : Merci beaucoup, maître Donkor. Vous avez comparu devant le comité en février, alors je vous remercie de votre engagement à l'égard de notre travail. Nous vous en sommes reconnaissants.

Me Shakir Rahim, directeur, Programme de justice pénale, Association canadienne des libertés civiles : Bonjour à tous. Je vais me présenter. Je suis avocat et directeur du Programme de justice pénale à l'Association canadienne des libertés civiles, l'ACLCL. Je suis ici aujourd'hui pour vous faire part des préoccupations de l'ACLCL concernant les nouvelles dispositions relatives au vol de véhicules à moteur proposées dans la section 35 de la partie 3 du projet de loi C-69.

L'ACLCL adhère aux propos formulés par l'Association des avocats noirs du Canada concernant l'inefficacité globale de ces dispositions, leur impact disproportionné sur les communautés

on Black, Indigenous and racialized communities, and the imperative not to introduce mandatory minimum sentences. However, if these provisions proceed, the CCLA suggests two targeted amendments to reduce their disproportionate impact and ensure proportionality in sentencing.

Two of the new offences proposed — motor vehicle theft when violence is used, threatened or attempted, and motor vehicle theft for the benefit of, at the direction of or in association with a criminal organization — are straight indictable offences, carrying a 14-year maximum sentence.

First, we suggest the maximum sentence for both offences be amended to 14 years less a day. Second, we suggest both offences be amended to permit the Crown to elect summarily, therefore becoming hybrid offences.

Because the Crown cannot prosecute these offences summarily and they carry a 14-year maximum sentence, they remove certain sentencing options from judges. This undermines a cardinal principle in sentencing that a sentence be proportionate to the gravity of the offence and moral blameworthiness of the offender.

To begin, an individual could not receive a discharge for either offence because under section 730(1) of the Criminal Code, a discharge is prohibited for an offence that carries a 14-year maximum sentence. No individual convicted of the criminal organization motor vehicle theft offence could receive a conditional sentence because, under section 742.1(d) of the Criminal Code, a criminal organization offence prosecuted by way of indictment, with a 10-year maximum sentence, is ineligible for a conditional sentence.

As the Supreme Court explained in the 2000 decision of *R. v. Proulx*:

The conditional sentence is a meaningful alternative to incarceration for less serious and non-dangerous offenders . . . offenders . . . will serve a sentence under strict surveillance in the community instead of going to prison.

This includes conditions up to effective house arrest.

Reasonable hypotheticals illustrate why these sentencing options should remain available. Take, for example, an 18-year-old Indigenous first-time offender who is pressured by older members of a gang to assist them in the theft of a motor vehicle by buying a crowbar. He pleads guilty, is genuinely remorseful and receives intensive support from Indigenous elders in his community. He would be liable as a party to the motor

noires, autochtones et racisées, et la nécessité de ne pas instaurer des peines minimales obligatoires. Cependant, si ces dispositions sont adoptées, l'ACLCL propose deux amendements ciblés pour réduire leur incidence disproportionnée et assurer la proportionnalité des peines.

Deux des nouvelles infractions proposées — le vol de véhicules à moteur avec usage, tentative ou menace de violence et le vol de véhicules à moteur au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle — sont des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité, passibles d'une peine maximale de 14 ans.

Premièrement, nous proposons que la peine maximale pour les deux infractions soit modifiée et portée à 14 ans moins un jour. Deuxièmement, nous proposons que les deux infractions soient modifiées pour permettre à la Couronne de choisir la voie sommaire, afin qu'elles deviennent ainsi des infractions mixtes.

Étant donné que la Couronne ne peut pas choisir la voie sommaire et que ces infractions sont passibles d'une peine maximale de 14 ans, certaines options en matière de détermination de la peine ne s'offrent pas aux juges. Cela porte atteinte à un principe fondamental régissant la détermination de la peine, à savoir que celle-ci doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et à la culpabilité morale du délinquant.

Tout d'abord, un individu ne pourrait pas recevoir une absolution pour l'une ou l'autre de ces infractions, car, aux termes du paragraphe 730(1) du Code criminel, une absolution ne peut pas être accordée pour une infraction passible d'une peine maximale de 14 ans. Aucun individu reconnu coupable du vol d'un véhicule à moteur pour une organisation criminelle ne pourrait recevoir une peine avec sursis, car, aux termes du paragraphe 742.1d) du Code criminel, une infraction d'organisation criminelle poursuivie par mise en accusation et passible d'une peine maximale de 10 ans ne peut faire l'objet d'une peine avec sursis.

Comme l'a expliqué la Cour suprême dans l'arrêt *R. c. Proulx* rendu en 2000:

La peine d'emprisonnement avec sursis [...] constitue une solution de rechange à l'incarcération de certains délinquants non dangereux. Au lieu d'être incarcérés, les délinquants [...] purgent leur peine sous stricte surveillance au sein de la collectivité.

Il peut même s'agir d'une assignation à résidence.

Des hypothèses raisonnables illustrent la raison pour laquelle ces options en matière de détermination de la peine doivent être offertes aux juges. Prenons l'exemple d'un Autochtone de 18 ans qui n'avait jamais commis d'infraction et qui a subi des pressions de la part de membres plus âgés d'un gang pour les aider à voler un véhicule à moteur en achetant un pied-de-biche. Il plaide coupable, éprouve sincèrement des remords et bénéficie

vehicle theft, criminal organization offence. A conditional sentence would mean he can continue living with his family, receiving necessary psychosocial support and increase prospects of rehabilitation. Today, he could receive that sentence, but not under these new provisions.

Or take a 19 year-old first-time female offender who is in a manipulative relationship with a partner. He convinces her to participate in a motor vehicle theft with him and, in the course of the theft, she threatens to slap the occupant of a motor vehicle but does not do so. She pleads guilty, enters counselling, leaves her manipulative partner and is genuinely remorseful. A conditional discharge would mean that she would not possess a criminal record, increasing her likelihood of future employment and prospects of rehabilitation. Today, she could receive that sentence, but not under these new provisions.

The amendments we suggest would ensure these sentencing options are still available in appropriate cases.

That concludes my opening statement. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Rahim.

Vince Calderhead, Lawyer, Pink Larkin, as an individual: I want to begin by thanking the chair and members of the committee for inviting me to address you today.

By way of background, I should indicate that I am a lawyer with almost 40 years of experience, working exclusively in the poverty law area — that is to say, all my clients have been exclusively people living in poverty. The focus of my work has been on human rights, Charter litigation, including international human rights. I have also taught a course called Poverty Law and Human Rights at Dalhousie law school for 27 years in.

What I want to talk to you about today stems from the inadequacy of the amount of the Canada Disability Benefit that is now referred to and is before you in Division 43. More particularly, in the budget, it was announced that the amount would be \$200 per month. I would make the following submissions.

In my brief to you dated May 30, I set out a set of quotations from the minister at the time who introduced and shepherded the legislation through Parliament about what the intent of the legislation would be, specifically that it would lift hundreds of thousands of persons out of poverty. At the end of my brief dated

d'un soutien intensif de la part des aînés autochtones de sa communauté. Il serait tenu responsable à titre de participant au vol du véhicule à moteur et reconnu coupable d'une infraction d'organisation criminelle. Une peine avec sursis lui permettrait de continuer à vivre avec sa famille, de recevoir le soutien psychosocial nécessaire et d'accroître ses chances de réinsertion. À l'heure actuelle, il pourrait recevoir une peine avec sursis, mais pas aux termes de ces nouvelles dispositions.

Prenons aussi l'exemple d'une jeune femme de 19 ans qui n'a jamais commis d'infraction et qui vit une relation manipulatrice avec son partenaire. Celui-ci la convainc de participer avec lui au vol d'un véhicule à moteur et, au cours du vol, elle menace de gifler l'occupant d'un véhicule à moteur, mais ne le fait pas. Elle plaide coupable, suit une thérapie, quitte son partenaire manipulateur et éprouve de réels remords. Une absolution sous conditions signifierait qu'elle n'aurait pas de casier judiciaire, ce qui augmenterait ses chances de trouver un emploi et de se réinsérer dans la société. À l'heure actuelle, elle pourrait recevoir une telle absolution, mais pas aux termes de ces nouvelles dispositions.

Les amendements que nous proposons permettraient de s'assurer que ces options en matière de détermination de la peine continuent d'être offertes aux juges dans les cas appropriés.

Voilà qui conclut ma déclaration d'ouverture. Merci.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Rahim.

Me Vince Calderhead, avocat, Pink Larkin, à titre personnel : Je tiens tout d'abord à remercier la présidente et les membres du comité de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

À titre d'information, je dois préciser que je suis un avocat qui a près de 40 ans d'expérience et qui travaille exclusivement dans le domaine du droit des pauvres, c'est-à-dire que tous mes clients sont des personnes vivant dans la pauvreté. Mon travail porte sur les droits de la personne, y compris les droits internationaux de la personne, et les litiges fondés sur la Charte. J'ai également enseigné pendant 27 ans un cours intitulé Droit des pauvres et droits de la personne à la faculté de droit de l'Université Dalhousie.

Ce dont je veux vous parler aujourd'hui est relié à l'inadéquation du montant de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, dont il est question à la section 43, dont vous êtes saisis. Dans le budget, il est précisé que le montant de cette prestation serait de 200 \$ par mois. Je voudrais faire les observations suivantes.

Dans le mémoire que je vous ai remis, daté du 30 mai, je cite plusieurs propos au sujet de l'objectif du projet de loi qu'a tenus le ministre de l'époque, qui a présenté et parrainé cette mesure législative au Parlement. L'objectif visé par ce projet de loi était de permettre à des centaines de milliers de personnes de sortir de

May 30, you will see quotation after quotation where the minister spoke not just to the public but all parliamentary bodies, including the House and the Senate, indicating that that was the intent of the legislation.

Furthermore, in the actual bill itself, Bill C-22, we see that section 11.1 of the act set out several criteria, saying the amount of benefit would need to take into account international human rights, the cost of disability and compliance with Canada's international human rights obligation and Canada's official poverty line.

With that background, the government, in its federal budget, has announced that the amount would be \$200 per month. I would submit that that's completely inconsistent with the purposes of the act, particularly section 11, completely inconsistent with the international human rights standard of an adequate standard of living, inconsistent with Canada's constitutional obligation in section 36(1)(c) of the Constitution Act to provide essential public services of reasonable quality, and indeed, it is inconsistent with what the minister promised.

I want to also say a word about the restricted eligibility. At the time of the legislation, it was announced that eligibility would be available to all persons with disabilities. The recent announcement in the budget restricts that to persons who would be eligible for the disability tax credit.

It is notorious among people in poverty and advocates that this is an inadequate amount and that it is restricting eligibility.

As a result, I would propose that this committee request observations, going back to the government, first, regarding the issue of restricted eligibility and, more to the point, to clarify the jurisdiction of the tribunal. In Division 43, you will notice that clause 459 of the bill talks about the tribunal having jurisdiction of law, fact and so on. You will see in the speaking notes I sent to the committee yesterday that I am also proposing some wording to clarify what I would submit the jurisdiction is. It would add wording to the end of what would be the new section 66, which would include the vires or consistency with the act of any amount set by regulation under subsection 11.1(c) of the act, clarifying what I would propose already is the jurisdiction of the tribunal.

That concludes my submission.

The Chair: Thank you to all the witnesses for your testimony.

We will now go to questions, starting with the deputy chair.

la pauvreté. À la fin de mon mémoire daté du 30 mai, vous trouverez une série de citations du ministre, qui s'est adressé non seulement au public, mais aussi à toutes les instances parlementaires, y compris la Chambre et le Sénat, pour faire valoir que c'était là l'objectif de cette mesure.

En outre, dans le projet de loi lui-même, le projet de loi C-22, nous voyons que la disposition 11.1 de la loi établit plusieurs critères dont il faut tenir compte pour établir le montant de la prestation, notamment les droits internationaux de la personne, le coût associé au fait de vivre avec un handicap, le respect des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne et le seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Dans ce contexte, le gouvernement, dans son budget fédéral, a annoncé que le montant de la prestation serait de 200 \$ par mois. Je dirais que cela va complètement à l'encontre des objectifs de la loi, en particulier l'article 11, complètement à l'encontre du droit à un niveau de vie adéquat, qui fait partie des droits internationaux de la personne, et cela ne respecte pas la promesse du ministre ainsi que l'obligation constitutionnelle du Canada précisée à l'alinéa 36(1)c) de la Loi constitutionnelle, soit de fournir, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

Je voudrais également dire un mot à propos de l'admissibilité restreinte. Lorsque le projet de loi a été présenté, on a annoncé que toutes les personnes handicapées seraient admissibles. Or, dans le budget, on a annoncé que seules les personnes qui ont droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées sont admissibles.

Les personnes vivant dans la pauvreté et les défenseurs des droits des pauvres estiment que ce montant est insuffisant et qu'il restreint l'admissibilité.

Par conséquent, je propose que le comité demande des précisions au gouvernement sur la question de l'admissibilité restreinte et, plus particulièrement, sur la question de la compétence du tribunal. Dans la section 43, vous remarquerez que l'article 459 du projet de loi indique que le tribunal peut notamment trancher toute question de droit ou de fait. Vous verrez dans les notes d'allocation que j'ai envoyées hier au comité que je propose également un libellé visant à clarifier en quelle matière le tribunal a compétence selon moi. Ce libellé s'ajouterait à la fin du nouvel article 66. Il vise à inclure la validité ou la conformité avec la loi de tout montant fixé par règlement aux termes du paragraphe 11.1c) de la loi, clarifiant ainsi la compétence que détient déjà le tribunal à mon avis.

Voilà qui conclut mon exposé.

La présidente : Merci à tous les témoins pour leurs déclarations d'ouverture.

Nous allons maintenant passer aux questions. La parole est d'abord à la vice-présidente.

Senator Batters: Thank you to all of you for being here and for your work on these important topics. I will focus most of my questions today on the Canada Revenue Agency's new powers they are getting under this, but I do not want any of you to take from that that I do not absolutely value the work you have done or the submissions you provided to us. Thank you.

Mr. Ferron, for the Canada Revenue Agency, can you please explain to us why the CRA needs general warrants under subsection 487.01(1) of the Criminal Code when it already has the ability to obtain search warrants to investigate tax offences? You said in your brief opening remarks that, as the situation exists right now, it can compromise the timeliness of the investigation. Could you please provide us with more of an explanation?

Mr. Ferron: Thank you for the question.

Right now, we use the RCMP if we need a general warrant. That means having an RCMP officer come in and understand the case. Ultimately, that is the person who will need to file the ITO, information to obtain, which is a very lengthy affidavit explaining to the judge why he believes there are reasons we should get this warrant. It takes a lot of time for that RCMP officer or whatever law enforcement officer comes to support us to catch up. Our cases are complex. There is a lot of evidence to review for that person to feel comfortable in writing the ITO and signing off. That is time-consuming, both for the investigators on our side who need to prep the RCMP officer and also for the RCMP to provide us with somebody to do this. That is the reason.

A general warrant is something that allows us to get powers that are not covered by other warrants in the Criminal Code, such as search warrants. It is for situations we cannot think of right now because it might put us in a situation where we suddenly realize the warrant is not what we need and the production order is not what we need. For example, if we need to look in a crate, to be able to look inside, take pictures of what is inside and evaluate the value of it — it is not a search warrant in itself. That would fall outside of the other types of warrants that are available to us under the Criminal Code. It is sort of a catch-all for situations that are not expected in the other types of warrants.

Senator Batters: Okay.

As you just pointed out and as you indicated in your opening remarks, it would allow CRA to get those types of general warrants without any collaboration from law enforcement. What I am wondering, then, is this: What sort of training will CRA

La sénatrice Batters : Je vous remercie tous pour votre présence et votre travail concernant ces sujets importants. Aujourd'hui, mes questions vont porter sur les nouveaux pouvoirs que confère cette mesure législative à l'Agence du revenu du Canada, mais je ne voudrais pas que quiconque d'entre vous ait l'impression que je n'accorde pas de valeur au travail que vous avez accompli ni aux mémoires que vous nous avez fournis. Merci.

Monsieur Ferron, de l'Agence du revenu du Canada, pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'ARC a besoin du pouvoir d'obtenir et d'exécuter des mandats généraux en vertu du paragraphe 487.01(1) du Code criminel, alors qu'elle est déjà en mesure d'obtenir des mandats de perquisition pour enquêter sur des infractions fiscales? Vous avez dit dans vos brèves remarques liminaires que la situation actuelle peut compromettre la réalisation en temps opportun de l'enquête. Pourriez-vous nous donner plus d'explications?

M. Ferron : Merci pour votre question.

Actuellement, nous faisons appel à la GRC si nous avons besoin d'un mandat général. Cela signifie qu'un agent de la GRC doit prendre connaissance du cas pour bien le comprendre. Au bout de compte, c'est cet agent qui devra déposer la dénonciation en vue d'obtenir un mandat. Il s'agit d'un très long affidavit dans lequel l'agent explique au juge pourquoi il estime qu'il y a lieu de nous accorder ce mandat. L'agent de la GRC ou tout autre agent chargé de l'application de la loi doit consacrer beaucoup de temps à l'examen du cas. Nos cas sont complexes. L'agent doit examiner beaucoup de preuves avant de se sentir en mesure de rédiger et de signer la dénonciation en vue d'obtenir un mandat. Cela prend du temps, à la fois pour nos enquêteurs, qui doivent renseigner l'agent de la GRC, et pour la GRC, qui doit nous fournir un agent. Voilà la raison.

Un mandat général nous permet d'obtenir des pouvoirs que nous n'avons pas avec d'autres mandats dans le Code criminel, par exemple les mandats de perquisition. C'est pour des situations auxquelles nous ne pouvons pas penser maintenant lorsque nous nous rendons soudainement compte que le mandat et l'ordonnance de communication ne sont pas ce qu'il nous faut. Par exemple, si nous devons regarder dans une caisse, pour pouvoir regarder à l'intérieur, prendre des photos de ce qui s'y trouve et en évaluer la valeur, il ne faut pas un mandat de perquisition. Ce n'est pas couvert par les autres types de mandats prévus dans le Code criminel. C'est une sorte de fourre-tout pour les situations que les autres mandats ne prévoient pas.

La sénatrice Batters : Je vois.

Comme vous venez tout juste de le souligner et comme vous l'avez indiqué dans votre déclaration liminaire, on permettrait à l'Agence du revenu du Canada d'obtenir ce genre de mandats généraux sans la collaboration des forces de l'ordre. Je me pose

employees receive to ensure they are exercising these serious new powers judiciously?

Mr. Ferron: Thank you for the question.

We are working on the training. We are obviously often helped by the RCMP in developing this. We have counsel helping us in developing this. A lot of it is similar to the types of warrants we already are familiar with, such as search warrants. Our investigators do have the training for that. This is additional training for that specific type of warrant. It would also require us to work with counsel when we are seeking these and make sure we are doing it the appropriate way.

Senator Batters: When you said you are working on the training, these provisions have been put into a budget implementation act. Will they come into effect right after this bill potentially receives Royal Assent and could, therefore, be available to you right away? If you are just working on it now, when is that training expected to be completed? These are serious new powers and can impact people who might be completely innocent.

Mr. Ferron: Thank you for the question.

My understanding is that we would get access to these powers 90 days after the bill is passed, which brings us to the early fall. We have already put into place a strategy to have everybody trained beforehand. Nobody would be using these powers before they have been trained and our policies and criminal investigations manual, which is the tool our investigators use, is updated with how to use this new tool.

Senator Batters: How does the CRA plan to minimize the major disruptions that might occur for innocent taxpayers during the execution of these types of general warrants?

Mr. Ferron: Usually, we focus our investigations on people we believe are suspects of certain offences.

Senator Batters: Sure.

Mr. Ferron: We might need to execute certain warrants against people to allow us to gather the evidence against those suspects. When we do a search warrant or any other types of warrant, we will be careful in the way we execute them. We try to make sure we respect the individual's rights and make sure we have the right legal framework and documents to be able to execute it. It is always something we have in mind as to making sure that we do not affect innocent people more than they should be.

donc la question suivante : quelle sorte de formation les employés de l'agence recevront-ils pour exercer judicieusement ces nouveaux pouvoirs importants?

M. Ferron : Merci de poser la question.

Nous nous penchons sur la formation. De toute évidence, la Gendarmerie royale du Canada nous aide souvent à la préparer. Un avocat nous aide également. C'est en grande partie semblable aux types de mandats que nous connaissons déjà bien, comme les mandats de perquisition. Nos enquêteurs ont la formation pour cela. Il s'agit ici d'une formation supplémentaire pour ce type précis de mandats. Nous serions également tenus de travailler avec un avocat lorsque nous cherchons à les obtenir pour nous assurer de procéder comme il se doit.

La sénatrice Batters : Vous dites que vous vous penchez sur la formation, et ces dispositions sont prévues dans une loi d'exécution du budget. Entreront-elles en vigueur dès le moment où ce projet de loi recevra la sanction royale? Vous pourriez donc vous en servir tout de suite, n'est-ce pas? Si vous ne faites que préparer la formation en ce moment, quand vous attendez-vous à ce qu'elle soit prête? Il s'agit de nouveaux pouvoirs importants, et ils pourraient avoir des conséquences pour des personnes qui sont peut-être totalement innocentes.

M. Ferron : Merci de poser la question.

Si j'ai bien compris, nous allons avoir accès à ces pouvoirs 90 jours après l'adoption du projet de loi, ce qui nous mène au début de l'automne. Nous avons déjà une stratégie en place pour former tout le monde avant. Personne n'utiliserait ces pouvoirs sans avoir été formé, et notre manuel des enquêtes criminelles, c'est-à-dire l'outil que nous enquêteurs utilisent, est mis à jour pour expliquer comment il faut utiliser ce nouvel outil.

La sénatrice Batters : Comment l'Agence du revenu du Canada envisage-t-elle de minimiser les perturbations majeures que pourraient subir des contribuables innocents pendant l'exécution de ce type de mandats généraux?

M. Ferron : Nos enquêtes ciblent habituellement des personnes soupçonnées d'avoir commis certaines infractions.

La sénatrice Batters : Bien sûr.

M. Ferron : Nous aurons peut-être à exécuter certains mandats contre des personnes pour nous permettre de recueillir des preuves contre elles. Lorsque nous exécutons un mandat de perquisition ou tout autre type de mandat, nous sommes prudents. Nous essayons de respecter les droits des gens et d'avoir le bon cadre juridique et les bons documents pour pouvoir l'exécuter. C'est toujours quelque chose que nous avons en tête pour minimiser autant que possible les répercussions sur des personnes innocentes.

Senator Batters: As you say, they would only be suspects, potentially, at that point and not necessarily anything further than that.

Mr. Ferron: Yes.

Senator Batters: Could you give us a specific example of how you would minimize the likelihood of it impacting people who never go beyond that stage?

Mr. Ferron: Yes. When we do obtain the warrant and we speak to the judge, the judge will often put in some requirements as to how to execute it. For example, sometimes in a search warrant situation, you can't execute your warrant past a certain time, for example. There are things of that sort. Obviously, if the judge is thinking that we should do things a certain way, we would abide by that.

We are also very careful in not publicizing this type of work. If we go in with a search warrant, we are as discreet as possible when we enter a premise. Some people might notice us, but we try not to attract too much attention. We try to do it as professionally as we can.

We do have people who react differently when we arrive to a certain situation. We are always supported by law enforcement for our safety when we go there. We have these people to help us too.

Senator Batters: I suggest that you probably work something in there about not overreaching, because that could absolutely come into play. Thank you.

The Chair: I am not understanding this. You are saying that rather than using experienced RCMP officers or other officers who have done this work a lot, you will have new people who have very little experience and who are not getting instructions from you and not understanding your file go and do this work? Is that what you are saying?

Mr. Ferron: No. Our investigators have a lot of experience in conducting searches, but they just do not have the power to access general warrants. Our investigators have a lot of experience in doing the investigative work they are doing, such as production orders, search warrants and other types of work, including interviews and things of that sort. They just do not have access to general warrants. That is why we have the RCMP or other law enforcement help us in those situations.

[Translation]

Senator Dalphond: My two questions are for you, Mr. Ferron, and pertain to the very same subject. First, what problematic situation are you attempting to resolve here? I

La sénatrice Batters : Comme vous le dites, à ce moment-là, ce serait seulement des suspects, potentiellement, et pas nécessairement qui que ce soit d'autre.

M. Ferron : En effet.

La sénatrice Batters : Pouvez-vous nous donner un exemple précis de la façon dont vous minimiseriez la probabilité de répercussions sur d'autres personnes?

M. Ferron : Oui. Lorsque nous obtenons un mandat et que nous parlons au juge, le juge impose souvent des conditions d'exécution. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'un mandat de perquisition, nous ne pouvons pas l'exécuter après un certain délai. C'est ce genre de choses. De toute évidence, si un juge pense que nous devons procéder d'une certaine façon, c'est ce que nous faisons.

Nous déployons également beaucoup d'effort pour ne pas attirer l'attention. Lorsque nous intervenons avec un mandat de perquisition, nous faisons preuve de la plus grande discrétion possible en entrant sur les lieux. Certaines personnes peuvent nous remarquer, mais nous essayons de ne pas trop attirer l'attention. Nous essayons de faire preuve de professionnalisme dans la mesure du possible.

Certaines personnes réagissent différemment lorsque nous arrivons sur place. Les forces de l'ordre assurent toujours notre sécurité. Nous avons également leur soutien.

La sénatrice Batters : Je vous proposerais d'ajouter quelque chose pour éviter qu'on aille trop loin, car c'est sans aucun doute une possibilité. Merci.

La présidente : Je ne comprends pas. Vous dites qu'à la place d'agents expérimentés de la GRC ou d'autres agents qui font déjà ce travail, vous allez avoir de nouvelles personnes peu expérimentées à qui vous ne donnez pas d'instructions et qui ne comprennent pas votre dossier. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Ferron : Non. Nos enquêteurs ont beaucoup d'expérience en matière de perquisitions, mais ils n'ont tout simplement pas le pouvoir nécessaire pour avoir accès à des mandats généraux. Ils ont beaucoup d'expérience dans le travail d'enquête qu'ils font, par exemple pour ce qui est des ordonnances de communication, des mandats de perquisition et ainsi de suite, y compris les interrogatoires et ce genre de choses. Ils n'ont tout simplement pas accès à des mandats généraux. C'est la raison pour laquelle la GRC et d'autres organismes d'application de la loi nous aident dans ces situations.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Mes deux questions s'adressent à vous, monsieur Ferron, et portent exactement sur le même sujet. Premièrement, quelle situation problématique veut-on régler

understand from your previous answer that it's about ensuring direct access to a judge for your investigators, without going through an RCMP officer.

Mr. Ferron: Exactly. It would allow us to speed up our investigations. They're already highly complex and time-consuming. It's a way of expediting the process without a third party who would have to understand our files to obtain the warrant in question.

Senator Dalphond: This is a bid to save resources, then?

Mr. Ferron: Exactly; it's about the RCMP's time and resources, as well as the time required for our own investigations.

Senator Dalphond: I note that section 487.013 of the Criminal Code states the following:

(1) On ex parte application made by a peace officer or public officer, a justice or judge may ...

This section therefore requires certain warrants that a public official may request from a judge. That's what you want to do here, to some extent; it's the same thing, so why did you exclude surveillance from the powers you're seeking, unlike section 487.01 of the Criminal Code, which authorizes the use of surveillance?

Mr. Ferron: While working with Justice Canada lawyers on electronic surveillance — commonly referred to as wire taps — we found that it was one step too many for our investigators. I have to say that obtaining these powers was not a goal. It takes specialized equipment and a lot more training to be able to fulfill that kind of mandate, these wire taps. We're not equipped to handle that kind of power.

Senator Dalphond: So, if I understand correctly, you removed that power not to protect people's privacy, but rather because you don't have the capacity to conduct that kind of investigation?

Mr. Ferron: Yes.

Senator Dalphond: In such cases, will you go through the RCMP again?

Mr. Ferron: If we need to. It's not something we do often.

Senator Dalphond: What kind of equipment do you want to be authorized to use or what kind of operation do you want to be authorized to conduct? I understand document seizure. It's easier than going through an RCMP officer and saying you want to

ici? J'ai cru comprendre, en écoutant votre réponse précédente, qu'il s'agit de faire en sorte que vos enquêteurs puissent aller voir le juge directement, sans passer par un agent de la GRC.

M. Ferron : Exactement. C'est pour nous permettre d'être plus rapides dans nos enquêtes. Elles sont déjà très complexes et demandent énormément de temps à compléter. C'est une façon d'expédier le processus et de ne pas avoir besoin d'un tiers qui devrait comprendre nos dossiers pour obtenir le mandat en question.

Le sénateur Dalphond : On souhaite donc effectuer une économie de ressources?

M. Ferron : Exactement; on parle du temps de la GRC et de ses ressources, ainsi que le temps requis pour nos enquêtes.

Le sénateur Dalphond : Je note qu'à l'article 487.013 du Code criminel, on dit ce qui suit :

(1) Le juge de paix ou le juge peut, sur demande ex parte présentée par un agent de la paix ou un fonctionnaire public [...]

Cet article exige donc certains mandats qu'un fonctionnaire peut demander à un juge. Ici, c'est un peu ce que vous voulez faire; c'est le même parallèle, alors pourquoi avez-vous exclu la surveillance dans les pouvoirs que vous recherchez, contrairement à l'article 487.01 du Code criminel, qui autorise l'utilisation de la surveillance?

M. Ferron : En travaillant avec les avocats de Justice Canada sur les écoutes électroniques — qu'on appelle communément en anglais les *wire taps* —, on a constaté que c'était une étape de trop pour nos enquêteurs. Je dois dire qu'obtenir ces pouvoirs n'était pas un objectif. Il faut de l'équipement spécialisé et beaucoup plus de formation pour être en mesure de remplir ce genre de mandat, ces écoutes électroniques. Nous ne sommes pas équipés pour avoir ce genre de pouvoir.

Le sénateur Dalphond : Donc, si je comprends bien, vous avez enlevé ce pouvoir non pas pour protéger la vie privée des gens, mais plutôt parce que vous n'avez pas la capacité de mener ce genre d'enquête?

M. Ferron : Oui.

Le sénateur Dalphond : Et dans ces cas-là, allez-vous repasser par la GRC?

M. Ferron : Si nous avons besoin de le faire. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons souvent.

Le sénateur Dalphond : Quel type d'équipement voulez-vous être autorisés à utiliser ou quel type d'opération voulez-vous être autorisés à mener? Je comprends la saisie de documents. C'est plus facile que de passer par un agent de la

seize bank accounts, accounting documents or documents in an office, but is there anything else? Does this authorize you to conduct operations, for example? Are we going to set up a Mr. B case, as we did in criminal law to try to catch someone in a fraud ring?

Mr. Ferron: Our investigations, as you said, tend to focus on taxes. These are often financial crimes, white-collar crimes. My investigators were telling me about a situation involving a box that we didn't want to seize; it wasn't a search, but we wanted to know the value of its contents. This warrant, which we obtained through the RCMP, allowed us to open the box, view its contents, photograph and assess them in order to understand the value of the belongings of the target of our investigation.

Senator Dalphond: I understand. I remember a famous case in Montreal in which someone had a ring worth \$24 million.

Mr. Ferron: My goodness.

Senator Dalphond: It's the sort of thing you want to see, someone with a \$30,000 income who pays no tax, but might have a \$24 million ring in a cardboard box.

Mr. Ferron: That includes everything that isn't covered in the Criminal Code. Unforeseeable situations sometimes arise during an investigation. By granting us this power, some investigation at some point in time, or some situation, will require a warrant that isn't covered by other sections of the Criminal Code.

Senator Dalphond: I understand that your investigators will be trained on preservation, including how to prepare a seizure report to ensure the seized assets don't disappear and are stored in a safe place, how to report to the judge within the statutory time frame, and so on?

Mr. Ferron: Absolutely. We already do that with search warrants. Our investigators are fully trained to do so. The reports, as you mentioned, are actions they are already performing.

[English]

Senator Simons: It strikes me that we have this remarkable study in contrasts. We are talking about tax evasion from well-to-do people who are evading their taxes, and then we have the other problem of specifically targeting the young people from marginalized communities who are most likely to be involved in these car theft rings.

GRC et de dire qu'on veut saisir des comptes bancaires, des documents comptables ou des documents dans un bureau, mais y a-t-il autre chose? Est-ce que cela vous autorise à mener des opérations, par exemple? Est-ce qu'on va monter une affaire de type M. B, comme on l'a fait en droit criminel pour essayer d'attraper quelqu'un dans un réseau de fraudeurs?

M. Ferron : Nos enquêtes, comme vous l'avez dit, portent plutôt sur les taxes. Ce sont souvent des crimes financiers, des crimes en col blanc. Mes enquêteurs me parlaient d'une situation où il y avait une boîte qu'on ne voulait pas saisir; ce n'était pas une perquisition, mais on voulait connaître la valeur des objets à l'intérieur. Ce mandat, que nous avons obtenu en passant par la GRC, nous a permis d'ouvrir la boîte, de regarder ce qu'il y avait à l'intérieur, de prendre des photos et d'évaluer son contenu pour comprendre la valeur des biens de la personne sur laquelle on faisait enquête.

Le sénateur Dalphond : Je comprends. Je me souviens d'un cas célèbre à Montréal où quelqu'un avait une bague de 24 millions de dollars.

M. Ferron : Ouf.

Le sénateur Dalphond : C'est le genre de chose que vous voulez voir, quelqu'un qui a un revenu de 30 000 \$ et qui ne paie pas d'impôt, mais qui a peut-être une bague de 24 millions de dollars dans une boîte de carton.

M. Ferron : Cela inclut tout ce qui n'est pas couvert dans le Code criminel. Il y a parfois des situations lors d'une enquête que nous ne pouvons pas prévoir. En nous permettant d'avoir ce pouvoir, on ne sait pas quelle enquête, quel moment ou quelle situation exigera l'obtention d'un mandat qui n'est pas couvert par les autres articles de loi du Code criminel.

Le sénateur Dalphond : Je comprends que vos enquêteurs auront de la formation sur la préservation, notamment la manière de faire un rapport de saisie pour s'assurer que les biens saisis ne disparaissent pas et qu'ils sont bien entreposés dans un endroit sécuritaire, la manière de faire rapport au juge dans le délai prévu, et cetera?

M. Ferron : Absolument. On le fait déjà avec les mandats de perquisition. Nos enquêteurs sont complètement formés pour cela. Les rapports, comme vous mentionnez, ce sont des choses qu'ils font déjà.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Nous semblons avoir une remarquable étude faite de contrastes. Nous parlons de l'évasion fiscale par des riches, puis nous avons un autre problème lorsque nous cibons précisément les jeunes de communautés marginalisées qui sont les plus susceptibles d'être impliqués dans les réseaux de vols d'automobiles.

I come from Edmonton. Car thefts are up about 20% over the last five years, but this is not a crisis in Prairie cities the way it is in Toronto and Montreal. This is a particularly regional problem. It is a truism that having higher penalties only works if you catch people and only works if you have enforcement, and it doesn't ever get to the heart of why this is happening. I understand your concern about tougher sentences, but I'm not convinced that anybody is going to get sentenced. Is this a just kind of security theatre, or do you think this is actually going to do anything to solve the social and economic situation, including the international car market, that is driving this particular problem in Ontario and Quebec? I would ask the question to Ms. Donkor from the Canadian Association of Black Lawyers.

Ms. Donkor: Thank you, senator.

You make a very fair point that this legislation that is being proposed appears to be quite reactionary and perhaps not as effective in combating auto theft as it purports. As you have stated, many of these proposed provisions are for new offences and impact sentences, but they don't go to the root of the problem. As we know, we can really only combat crime by addressing the root of the problem.

I share your concerns about these proposed provisions and the effectiveness of the proposed provisions. There is no evidence that backs up the need for these specific provisions. That is part of our concern with putting them forward, because just putting forward legislation that will further criminalize communities and marginalize folks is not going to be effective in decreasing the crime rates here. We have heard the minister say that they are taking a holistic approach, but what we have really seen is just these additional Criminal Code amendments, which, I agree with you, do not really go to the heart of addressing this problem.

Perhaps Mr. Rahim will have further comments on this, so I will defer to him.

Mr. Rahim: I would agree with what Ms. Donkor has said. Describing it as a form of security theatre, as you said, senator, I think is accurate.

I would note as well that, with respect to the impact on particularly vulnerable communities, the consultation process followed by the government did not meaningfully include those communities. You heard from industry. You heard from police. There was a highly publicized summit. Notwithstanding efforts by civil society to implore the government to hear the views of the communities most directly affected, they were not meaningfully invited or consulted.

Je viens d'Edmonton. Les vols d'automobiles ont augmenté d'environ 20 % depuis cinq ans, mais la crise n'est pas la même dans les villes des Prairies que ce qu'elle est à Toronto et à Montréal. C'est un problème particulièrement régional. C'est un truisme que de dire que les peines plus sévères ne fonctionnent que lorsqu'on arrête des gens et que la loi est appliquée, et on ne s'attaque jamais à la principale raison qui explique le problème. Je comprends votre préoccupation concernant le renforcement des peines, mais je ne suis pas convaincue que la moindre personne sera condamnée. Est-ce juste une sorte de coup de théâtre en matière de sécurité, ou pensez-vous que cela va vraiment aider à résoudre la situation sociale et économique, y compris sur le marché international de l'automobile, qui alimente ce problème en Ontario et au Québec? Je pose la question à Me Donkor de l'Association des avocats noirs du Canada.

Me Donkor : Merci, sénatrice.

Vous avancez un très bon argument lorsque vous dites que ce projet de loi semble être très réactionnaire et qu'il ne sera peut-être pas aussi efficace qu'on le prétend pour lutter contre le vol d'automobiles. Comme vous l'avez dit, une grande partie des dispositions proposées visent à créer de nouvelles infractions et à modifier les peines, mais elles ne s'attaquent pas à la source du problème. Comme nous le savons, la seule vraie façon de lutter contre le crime est de s'attaquer à la source du problème.

Je partage vos préoccupations à propos des dispositions proposées et de leur efficacité. Rien ne prouve la nécessité de ces dispositions. Cela fait partie de nos préoccupations, car le simple dépôt de cette mesure législative qui va incriminer des communautés et marginaliser des gens ne sera pas efficace pour réduire le taux de criminalité. Le ministre a dit qu'ils adoptaient une approche holistique, mais ce que nous avons vraiment vu, ce sont ces autres modifications au Code criminel, qui, je suis d'accord avec vous, ne s'attaquent pas vraiment au cœur du problème.

Me Rahim a peut-être quelque chose à ajouter là-dessus, et je vais donc lui céder la parole.

Me Rahim : Je suis d'accord avec Me Donkor. Je pense qu'il est juste de dire que c'est une sorte de coup de théâtre en matière de sécurité, pour reprendre vos mots, sénatrice.

Je souligne également, à propos des répercussions sur des communautés particulièrement vulnérables, que le processus de consultation suivi par le gouvernement ne les a pas fait véritablement participer. Vous avez entendu l'industrie. Vous avez entendu la police. Il y a eu un sommet très médiatisé. En dépit des efforts de la société civile pour implorer le gouvernement d'entendre les points de vue des communautés les plus directement touchées, on ne les a pas véritablement invitées ou consultées.

I would further note that an issue that has come up is enforcement. One can do a quick Google search to hear various stories about individuals who have contacted police forces because they had their vehicles stolen, they had a tracker in it, and they asked police to do something and were basically told that it is not a priority issue or that the resources are not available. Unlike harsher sentencing, we know that enforcement can, in certain cases, play a role in reducing criminal offences.

Finally, with respect to the sentences, even if you are of the view — not you specifically but any senator — that these changes should go ahead, the amendments that we have proposed are critically important because, without them, important safety valves to prevent severely disproportionate sentences that exist right now for motor vehicle theft offences and violence offences be removed, and that will certainly have a consequential, negative impact.

Senator Simons: When something is baked into a budget omnibus bill, our hands, if not exactly tied, are pretty closely laced.

Senator Pate: Thank you to all of our witnesses, and special thanks to Ms. Donkor and Mr. Rahim for laying out the potential impacts of some of these criminal law provisions in the budget bill.

Ms. Donkor, if you are comfortable, can you give your opinion on how these provisions will actually impact the Black Justice Strategy that the government has also put in place, ostensibly to address some of the issues that you have raised? Do you see this as contradicting or impeding? I don't want to put words in your mouth, but could you elaborate on how you see that?

Then I have a question for Mr. Calderhead, if there is time, or on second round.

Ms. Donkor: Thank you for that question, Senator Pate. It's a very important question to be raised given that the government has the stated goal through the Black Justice Strategy of combating the anti-Black racism that is prevalent in our legal system. However, it seems to me that the government keeps proposing bills that directly target Black and racialized communities that we know are already overrepresented in the criminal justice system.

As you said, it does seem to me that some of these provisions are contrary to the government's stated goal through the Black Justice Strategy. It seems to me that the government hasn't reflected and done some serious consideration of how to minimize the disproportionate impact of these provisions.

J'ajouterais qu'on a soulevé le problème de l'application de la loi. Il suffit d'une recherche rapide sur Google pour prendre connaissance de l'expérience vécue par différentes personnes qui ont communiqué avec les forces de l'ordre pour signaler le vol de leurs véhicules, qui étaient munis d'un dispositif de repérage. Elles ont demandé à la police de faire quelque chose, et on leur a répondu que ce n'était pas une priorité ou qu'il manquait de ressources. Contrairement aux peines plus sévères, nous savons que l'application de la loi peut, dans certains cas, jouer un rôle pour réduire le nombre d'infractions criminelles.

Enfin, à propos des peines, même si vous êtes d'avis — pas vous précisément, mais n'importe quel sénateur — qu'il faut donner suite à ces changements, les amendements que nous avons proposés sont d'une importance capitale puisque, sans eux, d'importantes soupapes de sécurité pour prévenir les peines démesurément disproportionnées qui existent actuellement pour le vol d'un véhicule à moteur et des infractions violentes seront supprimées, ce qui aura certainement des conséquences négatives.

La sénatrice Simons : Lorsqu'une chose fait partie intégrante d'un projet de loi omnibus, nous n'avons pas les mains liées, mais presque.

La sénatrice Pate : Je remercie tous nos témoins et plus particulièrement Me Donkor et Me Rahim d'avoir présenté les répercussions potentielles de ces dispositions de droit pénal dans le projet de loi d'exécution du budget.

Maître Donkor, si vous êtes à l'aise, pouvez-vous nous dire comment, selon vous, ces dispositions auront une incidence sur la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires que le gouvernement a également mise en place, manifestement pour s'attaquer à certains des problèmes que vous avez soulevés? Pensez-vous que c'est contradictoire, que cela fait obstacle à la stratégie? Je ne veux pas vous prêter de propos, mais pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?.

J'aurai ensuite une question pour Me Calderhead, si j'ai le temps. Sinon, ce sera au deuxième tour.

Me Donkor : Merci pour la question, sénatrice Pate. Il est très important de la poser puisque le gouvernement a déclaré vouloir se servir de la stratégie pour lutter contre le racisme contre les Noirs qui est courant dans notre système judiciaire. J'ai toutefois l'impression que le gouvernement propose constamment des projets de loi qui ciblent directement les communautés noires et les autres groupes racisés qui sont déjà surreprésentés dans le système de justice pénale.

Comme vous l'avez dit, j'ai l'impression que certaines de ces dispositions vont à l'encontre de l'objectif déclaré du gouvernement par rapport à la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires. Il me semble que le gouvernement n'a pas réfléchi et n'a pas sérieusement pris en

We know that auto theft is a key and pressing issue in our society, particularly in Ontario. We also know that the over-representation of Black and Indigenous folks is a pressing issue that has been ongoing for many years, more than this auto theft problem. It seems to me that the government is prioritizing one over the other, perhaps to pander to the public, rather than really looking critically at what the pressing issues in our legal system are. What these amendments propose might actually exacerbate the issues in our legal system. That is disappointing to see that. We would like to see more thoughtful consideration of the issues of the disproportionate impact. If the Black Justice Strategy is a priority for the government, we would like to see that being more thoughtfully considered in the future.

Mr. Rahim: Ms. Donkor has expressed the same views we would.

I have just a brief comment, if I may, on the nature of how these provisions are coming about. The fact that you have Criminal Code provisions being brought in an omnibus budget bill prevents meaningful consideration on these types of issues, Senator Pate, and we can't effectively explore and provide input that accounts for the issues of systemic racism in the criminal justice system when we preclude important legislative review. I know other senators on this committee have spoken about this issue, and I do think it is one that is worth emphasizing in the future. The Criminal Code is an enormously complex beast, and this is just not the way to make evidence-based policy.

Senator Pate: Thank you very much.

Mr. Calderhead, thank you for your submissions about the inadequacy and the eligibility restrictions for the disability benefit. My question relates to the appeal provision that was identified within Bill C-22. Do you believe that that tribunal could actually look at the inadequacy of the benefit and the ineligibility, or do you think that would be out of scope given the way this benefit has been crafted?

Mr. Calderhead: Thank you.

My reading of the legislation as it currently exists is one that gives the tribunal a very broad jurisdiction. It says a person has a right to appeal to a body in respect of any decision "relating to the amount of a Canada Disability Benefit that the person has received or will receive." That's very wide open. The amount they receive, assuming it is the amount under the regulation, is, according to the provisions of the act in section 10(1)(b),

considération la façon de minimiser l'effet disproportionné de ces dispositions.

Nous savons que le vol d'automobiles est un problème important et pressant dans notre société, plus particulièrement en Ontario. Nous savons aussi que la surreprésentation des personnes noires et des Autochtones est un problème urgent depuis de nombreuses années, encore plus que le vol d'automobiles. Le gouvernement semble accorder la priorité à un problème aux dépens de l'autre, peut-être pour faire plaisir à la population, plutôt que de déterminer d'un œil critique quelles sont les questions pressantes dans notre système judiciaire. Ce que ces dispositions proposent risque d'aggraver les problèmes dans notre système judiciaire. C'est décevant. Nous aimerions voir un examen plus approfondi du problème des répercussions disproportionnées. Si la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires est une priorité pour le gouvernement, nous aimerions que ce soit examiné plus attentivement à l'avenir.

Me Rahim : Me Donkor a exprimé les mêmes points de vue que les nôtres.

Si je peux me permettre, j'ai une brève observation sur la façon dont ces dispositions sont présentées. Le fait que des dispositions visant le Code criminel proviennent d'un projet de loi omnibus nous empêche d'examiner soigneusement ce genre de problèmes, sénatrice Pate, et nous ne pouvons considérer cela efficacement et formuler des recommandations qui tiennent compte des problèmes de racisme systémique dans le système judiciaire lorsque nous empêchons la tenue d'un important examen législatif. Je sais que d'autres sénateurs membres de ce comité ont parlé de ce problème, et je pense qu'il mérite d'être souligné à l'avenir. Le Code criminel est un monstre de complexité, et ce n'est tout simplement pas ainsi qu'on adopte des politiques fondées sur des données probantes.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

Maître Calderhead, je vous remercie pour vos mémoires sur le caractère inadéquat de la prestation pour les personnes handicapées et sur les restrictions relatives à l'admissibilité. Ma question porte sur la disposition en matière d'appel que l'on retrouve dans le projet de loi C-22. Pensez-vous que le tribunal pourrait examiner l'insuffisance de la prestation et l'inadmissibilité, ou croyez-vous que ce n'est pas de son ressort compte tenu de la façon dont cette prestation est conçue?

Me Calderhead : Merci.

D'après mon interprétation de la loi, le champ de compétence du tribunal est très vaste. Il est écrit qu'une personne peut porter en appel auprès d'un organisme toute décision qui « porte sur le montant de la prestation canadienne pour les personnes handicapées qui lui a été versée ou qui lui sera versée. » La porte est grande ouverte. Le montant reçu, si l'on suppose que c'est celui prévu dans le règlement, selon les dispositions de

including the amount. So that would include an amount as set by regulation.

I think there is ample appeal jurisdiction in the tribunal currently. However, to clarify that, I have urged that the committee consider in an amendment to section 66(1) of the act, which is in section 459 of the bill, so that it would clarify — or confirm, I suppose, is a better term — that the jurisdiction of the tribunal would include any amount set by regulation under section 11 of the act.

The short answer to your question, Senator Pate, is that when Parliament has said that it would allow someone to appeal any amount or to appeal the amount of benefit they receive, this would include an amount set by regulation.

Senator Pate: Thank you very much.

Senator Clement: Thank you to all of the witnesses.

I want to come back to the reactive feel of some of this legislation. Governments need to react to crisis and issues in the community. Sometimes we have to speak to communities so that they can speak to politicians, right? Politicians tell us, “Let’s just amend the Criminal Code; let’s just do law and order,” and that’s what people then feel that they should want. But how do we speak to communities so that they understand that there is a fuller process here that we have to be looking at? I would appreciate your comments about how to speak to the community.

Ms. Donkor, I think I heard you talk about requiring manufacturers to invest in protective technology. We heard car manufacturers saying they are doing it and looking at it, but I think I heard you say we should require it somehow through regulation. If I’m wrong, please correct me.

I would like to hear from any of you who can tell us how to speak to the community.

Ms. Donkor: I can certainly speak to that briefly.

As Mr. Rahim noted, in the consultation period, there was very public consultation with the police and with car manufacturers, but key stakeholders from the community such as civil liberties organizations, even the Canadian Association of Black Lawyers, which is the largest organization of Black lawyers in Canada, were left out of that consultation. When we talk about speaking to communities and we’re excluding organizations that are connected to communities, it is very difficult to get the perspective of the communities that are most directly impacted.

l’alinéa 10(1)b) de la loi, comprend le montant. Cela comprendrait donc un montant fixé par règlement.

Je pense que la compétence actuelle du tribunal pour entendre des appels suffit largement. Cependant, pour que ce soit plus clair, j’ai fait valoir que le comité devrait envisager une modification au paragraphe 66(1) de la loi, ce qui se trouve à l’article 459 du projet de loi, pour préciser — ou je suppose que « confirmer » est un meilleur terme — que la compétence du tribunal englobe tous les montants fixés par règlement en vertu de l’article 11 de la loi.

La réponse courte à votre question, sénatrice Pate, c’est que lorsque le Parlement a dit qu’il permettrait aux gens de porter en appel un montant ou le montant des prestations qu’ils reçoivent, cela comprendrait un montant établi par règlement.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

La sénatrice Clement : Merci à tous les témoins.

Je veux revenir à l’impression que nous laissent certains passages de cette mesure législative. Les gouvernements doivent réagir aux crises et aux problèmes dans la communauté. Nous devons parfois parler aux communautés pour que leurs membres puissent parler aux politiciens, n’est-ce pas? Les politiciens nous disent : « Modifions tout simplement le Code criminel; maintenons tout simplement la loi et l’ordre. » Les gens ont ensuite l’impression que c’est ce qu’ils devraient vouloir, mais comment pouvons-nous parler aux communautés pour qu’elles comprennent qu’il y a un processus plus complet que nous devons examiner? J’aimerais vous entendre sur la façon de parler aux communautés.

Maître Donkor, je pense que vous avez dit qu’il faut obliger les constructeurs à investir dans des technologies de protection. Nous avons entendu les constructeurs d’automobiles dire que c’est ce qu’ils font et qu’ils se penchent là-dessus, mais je pense que vous avez dit que nous devrions l’exiger d’une certaine façon par voie réglementaire. Si je me trompe, veuillez me corriger.

J’aimerais que l’un de vous nous dise comment nous devrions parler à la communauté.

Me Donkor : Je peux certainement en parler brièvement.

Comme Me Rahim l’a souligné, pendant la période de consultation, il y a eu une consultation très médiatisée avec la police et les constructeurs d’automobiles, mais on ne s’est pas adressé à la communauté, par exemple les organismes de défense des libertés civiles, même l’Association des avocats noirs du Canada, qui est la principale organisation d’avocats noirs au pays. Lorsque nous parlons de nous adresser aux communautés et que nous excluons des organisations qui sont liées aux communautés, il est très difficile d’obtenir le point de vue de celles qui sont touchées les plus directement.

I understand the government's desire to react as quickly as possible and to try to make our communities safer as quickly as possible, but the reality is that there are no quick Band-Aid solutions to complex problems in the criminal legal system. Taking reactionary measures without actual careful consideration and evidence-based policy is not going to be effective. It is never going to be effective. That's why it is important to take a step back and actually have these meaningful consultations.

The question that I have for the government is, why the rush? Why do we need to rush this bill through instead of taking the time to gather the evidence, to consult the communities that are going to be affected and to come up with practical solutions that go beyond criminalization? In a previous panel a few days ago, the Canadian Association of Chiefs of Police acknowledged that the decrease in auto theft post-2007 was due to the advancement in anti-theft technology and automobile technology, so why are we not taking that same approach that was taken post-2007? Why are we now proposing amendments to further criminalize which we know are not effective? Why not take an effective approach? I think those are some questions that need to be carefully considered when we are looking at this auto theft problem.

Mr. Rahim: I would just briefly add that I think there is an important accountability function that is played in terms of when ministers and staff come before these committees around consultation. We had a similar issue occur with Bill C-48 on bail reform where there were statements made, whether in the House or before committee, that groups were asking for "X" or groups were consulted, when the reality was far different. I think that continuing strong scrutiny of those kinds of assertions to really understand who was asked what and when is important.

With respect to what is the actual solution to this problem, in addition to the anti-theft technology, it certainly doesn't take a rocket scientist to see that port inspection and enforcement are driving issues here. There has to be a way to get these vehicles out of the country in order for this entire trade to be lucrative and profitable. It's really a matter of, what will actually solve this in public policy or from a public policy perspective? That's the problem here too. We're not actually solving a real issue. Instead, we're sort of waving something over there in the corner and saying, "Just pay attention to this."

Senator Clement: Thank you.

Senator Dalphond: Thank you to all the witnesses.

My question is for Mr. Calderhead. This is a very technical question, Mr. Calderhead. Since you are a lawyer, I will go straight to a technical question. Are you proposing that we

Je comprends que le gouvernement veut réagir et essayer de rendre sécuritaires nos collectivités le plus rapidement possible, mais la réalité est qu'il n'y a pas de solutions de fortune aux problèmes complexes dans le système de justice pénale. Le recours à des mesures réactionnaires sans examen attentif ni politique fondée sur des données probantes ne sera pas efficace. Cela ne sera jamais efficace. C'est la raison pour laquelle il est important de prendre du recul et d'avoir de véritables consultations.

Ma question pour le gouvernement est la suivante : où est l'urgence? Pourquoi devons-nous accélérer l'adoption de ce projet de loi au lieu de prendre le temps de recueillir des témoignages, de consulter les communautés concernées et de trouver des solutions pratiques qui vont au-delà de la criminalisation? Il y a quelques jours, lors d'une autre séance, l'Association canadienne des chefs de police a souligné que la diminution des vols de voitures après 2007 était due aux progrès de la technologie antivol et de la technologie automobile, alors pourquoi n'adoptons-nous pas la même approche qu'à l'époque? Pourquoi proposons-nous maintenant des amendements visant à augmenter la criminalisation alors que nous savons que ces mesures ne sont pas efficaces? Pourquoi ne pas adopter une approche efficace? Je pense que nous avons besoin d'examiner attentivement ces questions lorsque nous nous penchons sur le problème des vols de voitures.

Me Rahim : Je voudrais juste ajouter brièvement que je pense qu'il y a une fonction importante de reddition de comptes lorsque les ministres et le personnel comparaissent devant les comités dans le cadre des consultations. Nous avons eu un problème semblable avec le projet de loi C-48 sur la réforme du régime de mise en liberté sous caution. Certains ont déclaré à la Chambre ou devant des comités que des groupes demandaient ceci ou cela et qu'ils avaient été consultés, alors que la réalité était toute autre. Je pense qu'il est important de continuer à examiner de façon minutieuse ce type d'affirmations afin de comprendre réellement qui a demandé quoi et quand.

En ce qui concerne la solution réelle à ce problème, outre la technologie antivol, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre que l'inspection des ports et l'application de la loi sont des éléments déterminants. Les auteurs de ces vols doivent avoir un moyen de faire sortir ces véhicules du pays pour que ce commerce demeure lucratif et rentable. La question est de savoir quelle politique publique réglera le problème. C'est le problème dans ce cas-ci aussi. Nous ne résolvons pas un problème réel. Nous agissons simplement la main dans un coin et disons : « portez-y attention ».

La sénatrice Clement : Merci.

Le sénateur Dalphond : Merci à tous les témoins.

Ma question s'adresse à Me Calderhead. Elle est très technique, mais je vais directement vous la poser puisque vous êtes avocat. Êtes-vous en train de proposer d'élargir le champ de

enlarge the jurisdiction of the specialized tribunal dealing with social benefits to include the power to hear a challenge of the government decision to fix at \$200 per month the amount payable to those who qualify under the Canada Disability Benefit Act?

Mr. Calderhead: I have two points in reply.

First of all, my submissions are careful to say that I think the jurisdiction is there already in the plain wording of the current provision. It doesn't need to be enlarged or expanded. I am thinking this would be a clarification of that existing jurisdiction to simply permit the challenge to the amount set by regulation.

My second point is that an added benefit of that kind of clarified jurisdiction for the people who the Canada Disability Benefit is primarily designed for is that this would be giving genuine and authentic access to justice for people who are the least able, with the least resources, to take on a Charter challenge or a judicial review. This access to a user-friendly tribunal would be a way of enhancing their access to justice.

Senator Dalphond: Okay. That's what I thought you had in mind, judicial review or a Charter challenge. You say it's probably included there but, for greater certainty, you would like to change the wording to ensure it is included?

Mr. Calderhead: Yes. I think that's right. It would not necessarily be a Charter challenge. It would simply be a way of saying that by setting an amount — for example, at \$200 per month — this is inconsistent with the legislation. The tribunal is a body that has the authority to decide questions of law and fact, and the setting of the amount is a question of law.

Senator Dalphond: I understand from the legislation that the tribunal decisions may be appealed to the appeal division of the tribunal, and from there, it can be appealed to the Federal Court?

Mr. Calderhead: Well, on judicial review.

Senator Dalphond: Yes. And then from the Federal Court to the Federal Court of Appeal. I'm guessing it will be a long road, because I suspect that if you win before the tribunal and they say that people should not be receiving \$200 per month but \$2,000, which I think you propose in your brief — that's what the minister referred to when she was introducing the bill. That means that the Attorney General of Canada will appeal the

compétence du tribunal spécialisé en matière de prestations sociales afin de lui donner le pouvoir d'entendre un cas de contestation de la décision du gouvernement de fixer à 200 dollars par mois le montant payable aux personnes admissibles en vertu de la Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées?

Me Calderhead : J'aimerais soulever deux points.

Tout d'abord, j'ai bien pris le soin de dire dans mes observations que je pense que la compétence existe déjà dans le libellé simple de la disposition actuelle. Il n'est pas nécessaire d'élargir le champ de compétence. Je pense plutôt qu'il s'agirait de clarifier la compétence existante pour simplement permettre la contestation du montant fixé en vertu de la réglementation.

De plus, la clarification de cette compétence pourrait aider les personnes pour lesquelles la prestation canadienne pour les personnes handicapées a été principalement conçue. Cela donnerait un accès réel au système judiciaire aux personnes ayant le moins de moyens. Elles pourraient contester une décision en vertu de la Charte ou dans le cadre d'une révision judiciaire. Un accès à un tribunal convivial permettrait d'améliorer leur accès au système judiciaire.

Le sénateur Dalphond : D'accord. C'est ce que je pensais que vous aviez en tête, une révision judiciaire ou une contestation fondée sur la Charte. Vous dites que cette compétence est probablement déjà incluse, mais vous aimeriez que l'on modifie le libellé pour que ce soit plus clair et assuré. C'est bien cela?

Me Calderhead : Oui, je pense bien. Il ne s'agirait pas nécessairement d'une contestation fondée sur la Charte. Il s'agirait simplement de dire que la fixation d'un montant — 200 \$ par mois, par exemple — n'est pas conforme à la législation. Le tribunal est un organe qui a le pouvoir de statuer sur des questions de droit et de fait, et la fixation du montant est une question de droit.

Le sénateur Dalphond : Je crois comprendre, d'après la législation, que les décisions du tribunal peuvent faire l'objet d'un appel auprès de la section d'appel du tribunal puis auprès de la Cour fédérale?

Me Calderhead : Oui, pour ce qui est des révisions judiciaires.

Le sénateur Dalphond : D'accord. Il peut ensuite y avoir un appel à la Cour d'appel fédérale après la Cour fédérale. Je présume que le périple sera long. J'ai l'impression que si vous gagnez devant le tribunal et qu'il déclare que les gens ne devraient pas recevoir 200 \$ par mois, mais bien 2 000 \$... Je crois que c'est ce que vous avez évoqué dans votre mémoire. C'est ce à quoi la ministre a fait référence lorsqu'elle a déposé le

decision, and I think the whole thing will go up at least to the Federal Court of Appeal.

Mr. Calderhead: If you're asking for my comment, my experience of 40 years tells me that, yes, it's a terribly long slog that people in poverty face.

Senator Dalphond: Thank you very much for that.

The Chair: Thank you very much, Mr. Ferron, for being here. Ms. Donkor, Mr. Rahim and Mr. Calderhead, you have all been here before, and we really appreciate you appearing in front of this committee again. We also know that the four of you had to prepare to come here and give up a lot of your time, so we thank you.

Senators, as you know, this concludes our study of the subject matter of certain elements contained in Bill C-69, and it is now time to discuss the report.

We have been mandated by the Senate to report back by Monday, June 10. As authorized, we will have to table the report with the Clerk of the Senate by next Monday. In order to meet this deadline and allow sufficient time for translation and final review by steering, we will need to keep the report very short — basically, two pages. The report can include a short list of the witness testimony that we have heard over the last four meetings dedicated to pre-study, the divisions referred to in the committee, as well as the observations and conclusions, if there are any.

If members have any comments, now is the time.

Senator Tannas: I submitted — and I think everybody has a copy of it — a couple of observations that, when the time is right, I'll move.

The Chair: Thank you. Yes, we have them.

Senator Pate: We also sent in some, but we unfortunately didn't have time to get them translated. I know the clerk has kindly sent them off for translation. We were trying to figure out some better wording based on the testimony, so we have been doing that a bit on the fly, unfortunately.

The Chair: I don't blame you. We have had very short timelines. That's fine.

Any comments about the report itself?

Senator Dalphond: Maybe on the same page as Senator Pate, I haven't seen the things, but I suggest we express serious concerns about the potential negative impact on youth and

projet de loi. Dans un tel cas, le procureur général du Canada interjettera appel de la décision, et je pense que l'affaire se rendra au moins jusqu'à la Cour d'appel fédérale.

Me Calderhead : Si vous me demandez mon avis, mon expérience de 40 ans m'a appris que oui, en effet, ceux qui vivent dans la pauvreté doivent mener un combat terriblement long.

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup.

La présidente : Merci beaucoup d'avoir été des nôtres, monsieur Ferron. Maître Donkor, maître Rahim et maître Calderhead, nous vous sommes vraiment reconnaissants d'être revenus comparaître devant nous. Nous savons également que vous avez dû vous préparer pour votre comparution d'aujourd'hui et que vous y avez consacré beaucoup de temps, alors nous vous en remercions.

Mesdames et messieurs les sénateurs, comme vous le savez, cela met fin à notre étude sur certaines dispositions du projet de loi C-69. Il est maintenant temps de discuter du rapport.

Le Sénat nous a demandé de présenter un rapport d'ici le lundi 10 juin. Tel qu'autorisé, nous devons le déposer auprès du greffier du Sénat d'ici lundi prochain. Afin de respecter ce délai et de laisser suffisamment de temps pour la traduction et l'examen final du comité directeur, nous devons veiller à ce que le rapport soit très court. On parle de deux pages, essentiellement. Le rapport peut inclure une courte liste des témoignages que nous avons entendus au cours des quatre dernières réunions consacrées à l'étude préalable, les sections auxquelles le comité a fait référence et les observations et conclusions s'il y en a.

Si vous avez quelque chose à dire, c'est le temps de le faire.

Le sénateur Tannas : J'ai soumis quelques observations que je présenterai en temps voulu. Je pense que tout le monde les a reçues.

La présidente : Oui, merci, nous les avons reçues.

La sénatrice Pate : Nous en avons également envoyé, mais nous n'avons malheureusement pas eu le temps de les faire traduire. Le greffier a eu la gentillesse de les envoyer à la traduction. Nous avons essayé de trouver un meilleur libellé en nous basant sur les témoignages, alors nous les avons malheureusement un peu rédigées à la volée.

La présidente : Je ne vous blâme pas, les échéanciers étaient très serrés. Ce n'est pas un problème.

Y a-t-il des commentaires sur le rapport en soi?

Le sénateur Dalphond : Dans la même veine que la sénatrice Pate, je n'ai pas vu les documents, mais je propose que nous exprimions de sérieuses inquiétudes quant à l'impact négatif

racialized groups of these amendments to the Criminal Code in connection with those participating in the theft of cars. I think experience may show that we are making another mistake.

Senator Pate: Do you want me to run through what some of the —

The Chair: We will come to the observations a little later.

Senator Pate: Sorry. The one I'm trying to figure out is the one that Mr. Calderhead had suggested around the eligibility and inadequacy of the disability benefit.

Senator Clement: I want to add to what Senator Dalphond just said. I wonder if we could refer explicitly to the Black Justice Strategy and the Indigenous Justice Strategy, because they tell us to worry about systemic racism and over-representation. We heard it in testimony, but if we name those things specifically in the observations, it would support what Senator Dalphond is saying.

Senator Dalphond: I'm not saying that this is going to happen, but I'm certainly concerned that the likelihood of it happening is there.

Senator Batters: One thing I am wondering about with respect to that is that generally we have a Gender-based Analysis Plus for government bills. Is there one for this bill? I know it is a huge omnibus bill, but I wonder if they put one out for that. If so, does it make reference to these types of issues? If not, maybe that should be another thing that we specify in this report as another downfall to having these types of massive budget implementation bills where you have such complex issues and don't even have the most basic elements of what this government has been doing for eight years.

I think it is going to be pretty obvious and probably everyone around the table could agree that what we have heard — and some elements are referred to in Senator Tannas' observation that I saw when I sat down today, but it applies, for the most part, to all of these parts that we have been able to study. It really shows that this is not an appropriate way to deal with these types of issues that are so complex and are major changes to the Criminal Code, having them plugged into a budget implementation act that is several hundred pages.

We have very limited time for study and almost no real ability to amend. As we have heard occasionally in this study, we have had very specific things pointed out to us that might be a smart way to amend something. We even heard yesterday about one

potentiel sur les jeunes et les groupes racisés de ces modifications au Code criminel concernant les auteurs de vols de voitures. Je crois que l'expérience pourrait montrer que nous commettons une autre erreur.

La sénatrice Pate : Voulez-vous que je passe en revue ce que certaines des...

La présidente : Nous reviendrons sur les observations un peu plus tard.

La sénatrice Pate : Je suis désolée, mais j'essaie de comprendre l'observation de Me Calderhead à propos de l'admissibilité et des lacunes de la prestation pour les personnes handicapées.

La sénatrice Clement : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que vient de dire le sénateur Dalphond. Serait-il possible de faire explicitement référence à la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires et à la Stratégie en matière de justice autochtone? On nous a dit de nous préoccuper du racisme systémique et de la surreprésentation après tout. Nous l'avons entendu dans des témoignages, mais l'inclusion de ces éléments dans les observations appuierait le point du sénateur Dalphond.

Le sénateur Dalphond : Je ne dis pas que cela va se produire, mais je suis assurément préoccupé par la probabilité que cela se produise.

La sénatrice Batters : Je me pose une question à ce sujet : nous disposons habituellement d'une analyse comparative entre les sexes pour les projets de loi du gouvernement. Y en a-t-il une pour ce projet de loi? Je sais qu'il s'agit d'un énorme projet de loi omnibus, mais y en a-t-il une quand même? Si oui, fait-elle référence à ce type d'enjeux? Sinon, peut-être devrions-nous préciser dans le rapport qu'il s'agit d'un autre inconvénient de ces énormes lois d'exécution du budget. Il est question d'enjeux si complexes, mais elles ne comprennent pas les éléments les plus élémentaires des mesures que le gouvernement a prises au cours des huit dernières années.

Je pense qu'il sera assez évident, et tout le monde autour de la table sera probablement d'accord, que ce que nous avons entendu... L'observation du sénateur Tannas que j'ai vue en m'asseyant aujourd'hui comprenait certains de ces éléments. Cela s'applique, pour l'essentiel, à toutes les parties que nous avons étudiées. Nous constatons réellement que ce n'est pas une façon appropriée de traiter ce type d'enjeux qui sont si complexes et qui constituent des modifications majeures au Code criminel. Il n'est pas approprié de les intégrer dans une loi d'exécution du budget qui fait plusieurs centaines de pages.

Nous ne disposons que de très peu de temps pour mener notre étude et nous n'avons presque aucune capacité de proposer des amendements. Des témoins ont proposé des amendements intelligents sur des points très précis de temps à autre au cours de

issue where the French and English translation wasn't consistent. We have those kinds of things, and yet, because it is in a budget implementation act, we don't have the ability to study it properly and we don't have the ability to amend it. I think we need to make that part of our report with, perhaps, a short paragraph about that.

The Chair: To continue with what you are saying, it's a very unsatisfactory way to examine a bill of such importance and that will affect so many communities. I won't refer to all the communities Senator Clement, Senator Pate and others have referred to. It is a very unsatisfactory way to study such an important bill, not just for those communities but generally, on the run and with no ability to amend or anything.

[Translation]

Senator Audette: Things are moving quickly. Long before I was appointed to the Senate, there were omnibus bills. I hope that one day, this approach or culture will change. All of that has an impact.

When you're a senator, you can't sit on every committee. We know that this huge bill affects other studies and deals with other issues that are close to my heart, such as those concerning Indigenous peoples. I would like us to answer the following question somewhere in our report: In what the federal government is proposing or imposing on us here, has it ensured that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act passes through the filter of harmonizing legislation, as with gender-based plus analysis? I'm very concerned about this. I look forward to starting the debate or exchanges on my fellow senators' suggestions.

[English]

Senator Batters: Could we have the clerk or an analyst check if there actually was a Gender-based Analysis Plus document filed with respect to this bill? If not, I think we should make that comment in our report.

The Chair: Senators, besides the two pages — we are all very unhappy about that and, in fact, I'm embarrassed to even tell you that it will be two pages — Senator Batters and I will go in front of the committee. We will have five minutes and, in that five minutes, we are certainly going to let the committee know, and they will hear the same thing from everybody else, but if there is anything specific you want us to tell the committee, please let us know.

cette étude. Hier, nous avons même entendu parler d'un problème d'incohérence entre les versions française et anglaise. Malgré cela, nous ne pouvons pas étudier le projet de loi correctement et nous n'avons pas la possibilité de l'amender puisque ces mesures font partie d'une loi d'exécution du budget. Je pense que nous devrions peut-être inclure un court paragraphe à ce sujet dans notre rapport.

La présidente : Toujours dans la même veine, il est très insatisfaisant d'étudier un projet de loi d'une telle importance qui affectera tant de communautés de cette façon. Je ne mentionnerai pas toutes les communautés auxquelles la sénatrice Clement, la sénatrice Pate et d'autres ont fait référence. Il est très insatisfaisant d'étudier un projet de loi aussi important ainsi, non seulement pour ces communautés, mais de façon générale, avec une telle urgence et sans possibilité de proposer des amendements ou quoi que ce soit d'autre.

[Français]

La sénatrice Audette : Les choses vont vite. Bien avant que je sois nommée au Sénat, on a vu des projets de loi omnibus. J'espère qu'un jour, on va changer cette approche ou cette culture. Tout cela a un impact.

Quand on est sénateur, on ne peut pas siéger à tous les comités. On sait que cet énorme projet de loi affecte d'autres études et traite d'autres questions qui me tiennent à cœur, comme celles concernant les peuples autochtones. Je voudrais que nous répondions quelque part dans notre rapport à la question suivante : dans ce que le gouvernement fédéral nous propose ou nous impose ici, est-ce qu'il a fait en sorte que la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones passe le filtre de l'harmonisation des lois, comme pour l'analyse comparative entre les sexes plus? Cela me préoccupe beaucoup. J'ai hâte de commencer le débat ou les échanges sur ce qu'ont suggéré mes collègues sénateurs et sénatrices.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Pourrions-nous demander au greffier ou à un analyste de vérifier si une analyse comparative entre les sexes a été fournie en lien avec ce projet de loi? Sinon, je pense que nous devrions le mentionner dans notre rapport.

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, outre les deux pages... Nous sommes tous très mécontents de la situation, et en fait, je suis même gênée de vous annoncer que le rapport fera deux pages. La sénatrice Batters et moi comparâtrons devant le comité. Nous disposerons de cinq minutes pour nos remarques liminaires et nous allons les utiliser pour informer le comité de la situation. Il entendra la même chose de la part de tout le monde. Cela dit, si vous souhaitez que nous disions certaines choses au comité, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Senator Cotter: In a way unrelated to what we have been studying here, another piece of legislation embedded in the omnibus bill relates to the amendments to the Impact Assessment Act. Those provisions — as some of us know and who attended other committees appreciate — nearly all of the focus of that set of amendments was to consider their constitutionality in light of them being a response to the Supreme Court of Canada decision last October that most of the impact assessment legislation was unconstitutional. It is another example of something that ought to have been a free-standing matter of study, and it ought to have been studied here. I don't want to disparage the Energy and Environment Committee, but I don't think there were any lawyers on the committee to consider that. The proof of the focus of that being a question of unconstitutionality or constitutionality was the two witnesses from the Government of Alberta and the Government of Saskatchewan, respectively, and in both cases, they were not ministers of energy but ministers of justice. I think an observation, not necessarily in writing but in your presentation, is that that bill should have been free-standing and should have been referred to this committee.

Senator Tannas: We have a lot to unpack. I'd love to see it as part of your colour commentary, but I'm hoping we will also be able to document it in the report that goes to Finance. That is why I suggested that —

The Chair: [Technical difficulties]

Senator Tannas: When you testify, you will amplify a lot of this, but I also think we should try to incorporate it and append to your report observations so that they are there for the record as well.

The Chair: We are planning to do it in the report that we send in.

Senator Tannas: And in your testimony?

The Chair: Yes.

Senator Tannas: That is great.

The Chair: We will bring it up. We will shorten it, but we are definitely doing it.

Senator Pate: Along those lines, there is also the issue of immigration detention which likely should have come here. It's being considered. I know there are recommendations coming from that committee. I happen to be subbing for someone who was a part of that discussion. You are already likely planning to do it, but the reinforcement of criminal law not being in the budget bill but other measures not in the budget bill.

Le sénateur Cotter : Ce n'est pas lié à ce que nous étudions ici, mais le projet de loi omnibus comprend aussi un texte législatif sur les modifications apportées à la Loi sur l'évaluation d'impact. Ces dispositions — comme certains d'entre nous le savent et comme l'ont compris ceux qui ont siégé à d'autres comités — sont presque toutes axées sur l'examen de la constitutionnalité des amendements, puisqu'ils constituent une réponse à la décision de la Cour suprême du Canada d'octobre dernier stipulant que la majeure partie de la législation en matière d'études d'impact était inconstitutionnelle. Il s'agit là d'un autre exemple d'un enjeu qui aurait dû faire l'objet d'une étude distincte au sein de notre institution. Je ne veux pas dénigrer le Comité de l'énergie et de l'environnement, mais je ne pense pas qu'il a reçu un seul avocat pour étudier la chose. Ce sont deux témoins du gouvernement de l'Alberta et du gouvernement de la Saskatchewan qui ont apporté la preuve qu'il s'agissait d'une question d'inconstitutionnalité ou de constitutionnalité. Ce n'étaient pas des ministres de l'Énergie, mais bien des ministres de la Justice. Je pense que vous pourriez inclure dans votre exposé — pas nécessairement par écrit — que ce projet de loi aurait dû faire l'objet d'un examen distinct et être renvoyé à ce comité.

Le sénateur Tannas : Nous avons beaucoup de choses à décortiquer. J'aimerais que cela fasse partie de vos commentaires colorés, mais j'espère que nous pourrions également le documenter dans le rapport qui sera envoyé au ministère des Finances. C'est pourquoi j'ai proposé de...

La présidente : [Difficultés techniques]

Le sénateur Tannas : Vous soulignerez beaucoup de choses lors de votre témoignage, mais je pense aussi que nous devrions essayer d'intégrer ces éléments et d'annexer à votre rapport des observations aux fins de compte rendu.

La présidente : Nous prévoyons de le faire dans le rapport que nous enverrons.

Le sénateur Tannas : Et dans votre témoignage?

La présidente : Oui.

Le sénateur Tannas : Formidable.

La présidente : Nous en parlerons. Plus brièvement, mais nous en parlerons.

La sénatrice Pate : Dans le même ordre d'idées, nous aurions également probablement dû étudier la question de la détention par les services d'immigration. Elle fait l'objet d'un examen. Je sais que le comité a formulé des recommandations à ce sujet. Il se trouve que je remplace quelqu'un qui a participé à la discussion. Vous avez probablement déjà prévu de l'inclure, mais le renforcement du droit pénal et d'autres mesures ne figurent pas dans la loi d'exécution du budget.

I have lost track. Senator Batters, there was a GBA+ analysis that I read, but I cannot recall if it was this bill or the other budget bill. An issue we raised at Finance was that not all measures were considered in that analysis. That is a concern. I think it was this bill, because the immigration issue was not in it. It is the inadequacy of those kinds of assessments and the inadequacy of the Charter analysis. I take the point in terms of GBA+. As Senator Clement said, the provisions are not only in the budget bill, but they run afoul of other measures that the government has taken to ostensibly address the issues.

Senator Batters: Yes, it is actually unbelievable that they would do a GBA+ and leave out immigration components. That seems to be a part that would be absolutely required to have a GBA+ analysis on it, as would some of these measures we studied here.

Also, thank you to Senator Cotter for making the point about the Impact Assessment Act. Yes, I was keeping my eye on potentially trying to attend an Energy Committee meeting where there was a minister I could question about the bill. SOCI, which it was sent to for some reason, meets at the same time as we do, so I cannot be here and there at the same time. When I looked, there was no minister before the Energy Committee, no federal or government minister bringing forward these massive changes to try to fix an unconstitutional bill. Many say that the changes do not accomplish that. That is also not acceptable. Even if we are trying to jump over to another committee to ask questions of a minister about a very important bill that we could bring some expertise to, we are not even able to do that.

Senator Dalphond: These are valid points.

To follow up on what Senator Cotter has remarked upon, I think we should have one section in the report that says that we should also be more careful in the splitting of divisions and allocations to committees. The example given is a very good one. It is a constitutional issue, and it is sent to the Energy Committee. It should have been sent to both Legal and Energy, or at least to Legal.

The same is true for interest rates. There were some amendments made to the interest rate provisions. I read them and they are not serious, but we are the committee that conducted the first review of the interest rate provisions. Now there is another twist to it, and it is sent to National Finance and not to Legal. We heard the witnesses the first time a year ago.

J'ai perdu le fil. Sénatrice Batters, j'ai lu une analyse comparative entre les sexes, mais je ne me souviens pas si elle était liée à ce projet de loi ou à une autre loi d'exécution du budget. Nous avons avisé le ministère des Finances que cette analyse n'évaluait pas toutes les mesures, ce qui est inquiétant. Je pense qu'elle était liée au projet de loi actuel, parce qu'il n'était pas question d'immigration. Ce type d'évaluation et l'analyse en vertu de la Charte sont inadéquats. Je suis d'accord avec votre remarque sur l'ACS Plus. Comme l'a dit la sénatrice Clement, non seulement ces dispositions figurent dans la loi d'exécution du budget, mais elles vont également à l'encontre d'autres mesures que le gouvernement a prises pour soi-disant résoudre les problèmes.

La sénatrice Batters : Oui, il est effectivement incroyable qu'on ait fait une ACS Plus, mais en laissant de côté les éléments liés à l'immigration. Cela semble être un élément qui devrait absolument faire l'objet d'une ACS Plus, comme certaines des mesures que nous avons étudiées ici.

Je remercie également le sénateur Cotter d'avoir soulevé la question de la Loi sur l'évaluation d'impact. Je vais certainement essayer d'assister à une réunion du Comité de l'énergie lors de la comparution d'un ministre pour l'interroger au sujet du projet de loi. Le comité SOCI, auquel le projet de loi a été renvoyé pour une raison quelconque, se réunit en même temps que nous. Je ne peux donc pas être ici et là-bas en même temps. Lorsque j'ai regardé, aucun ministre n'a comparu devant le Comité de l'énergie, aucun ministre fédéral n'était là pour présenter ces changements considérables visant à corriger une mesure législative inconstitutionnelle. Beaucoup sont d'avis que les changements ne donneront pas les résultats souhaités. C'est également inacceptable. Même si nous essayons d'aller dans un autre comité pour poser des questions à un ministre au sujet d'un très important projet de loi pour lequel nous pourrions mettre à profit notre expertise, nous n'en avons même pas la possibilité.

Le sénateur Dalphond : Ce sont des points très valables.

Pour faire suite au commentaire du sénateur Cotter, je pense qu'il faut inclure dans le rapport une partie indiquant que la prudence est également de mise lors de la répartition des sections aux comités. L'exemple qui a été donné est très pertinent. C'est une question constitutionnelle, et cela a été envoyé au Comité de l'énergie. Il aurait fallu l'envoyer à la fois au Comité des affaires juridiques et au Comité de l'énergie, ou au moins au Comité des affaires juridiques.

Il en va de même pour les taux d'intérêt. Des amendements ont été apportés aux dispositions relatives aux taux d'intérêt. Je les ai lus et ils ne sont pas sérieux, mais c'est notre comité qui a fait le premier examen des dispositions sur les taux d'intérêt. L'affaire prend une autre tournure aujourd'hui, car cela a été envoyé au Comité des finances nationales et non au Comité des affaires juridiques. Nous avons entendu les témoins pour la première fois il y a un an.

Senator Pate is right: The Charter statements do not address Divisions 38 and 39 of Part 4, which is about refugees' rights, immigrants' rights and holding people without due process. It is amazing that it has been left out. We should have a comment about not just the lack of GBA+ analysis but a Charter statement that excludes things that should have been included. We can give an example of these two divisions. It shows that even the government is going very fast. We did not get any statements about the proper consultation or any kinds of consultation done according to UNDRIP Act. I suspect there were very few, if any. Maybe it is not possible for budget bills, and that is another issue. All of these things have to jig — or maybe they don't, but it should have been said that they won't.

Senator Pate: I know we had limited time, but a number of us asked Vince Calderhead about this issue. We could make a comment about the inappropriateness of leaving it to the people who have the least, whether it is in the criminal law context or in the disability benefit context, to now have to fight for however many years to use a provision so maybe they can — I thought that Mr. Calderhead's interpretation was helpful that it might be a way to challenge the inadequacy of the benefit. He testified in another context on the disability benefit last year about how long it took to actually get challenges through that process. One took almost 20 years. Perhaps some commentary about the cynicism — maybe using some nicer words. I think of it as the cynicism of this kind of approach. We are saying that there will be a disability benefit, it will be adequate, everyone will be eligible and it will lift people out of poverty, but then we say, "They will have to fight for it."

The Chair: What do you think? Can we say that this committee has not done its job properly, as it is supposed to do, because this is not the way that we should be studying —

Senator Dalphond: We were unable to do it properly.

The Chair: Yes, unable to do it. It is a pretense of having studied the bill, but we have not really studied it. Is it acceptable to everyone to say that?

Senator Dalphond: The second paragraph of Senator Tannas's observation is about that, so we can expand on that and say that we were deprived of the ability to do the proper review we normally do.

The Chair: On the question of the impact and all of that, can we look at our mandate and say that our mandate is not being carried out or something? The analysts will do magic with my words. What is in our mandate is not being given to us; it has

La sénatrice Pate a raison : les énoncés concernant la Charte ne traitent pas des sections 38 et 39 de la partie 4, qui concernent les droits des réfugiés, les droits des immigrants et la détention de personnes sans application régulière de la loi. Il est stupéfiant que cela ait été omis. Nous devrions faire un commentaire non seulement sur l'absence d'ACS Plus, mais aussi au sujet de l'énoncé concernant la Charte dans lequel on omet des éléments qui devraient être inclus. Nous pouvons citer ces deux sections à titre d'exemple. Cela montre que même le gouvernement va très vite. Nous n'avons entendu aucune déclaration indiquant que des consultations adéquates, ou même des consultations quelconques ont eu lieu, conformément à la Loi sur la DNUDPA. Je soupçonne qu'il y en a eu très peu, voire pas du tout. Ce n'est peut-être pas possible pour les projets de loi budgétaires, et c'est une autre question. Toutes ces choses doivent s'agencer, ou peut-être pas, mais il aurait alors fallu le préciser.

La sénatrice Pate : Je sais que notre temps est limité, mais plusieurs d'entre nous ont posé des questions à Vince Calderhead à ce sujet. Nous pourrions faire un commentaire sur le fait qu'il est inapproprié, que ce soit dans le contexte du droit pénal ou dans le contexte des prestations d'invalidité, d'obliger les personnes les plus démunies à se battre pendant des années pour invoquer une disposition — j'ai pensé que l'interprétation de Me Calderhead était utile — afin de contester l'insuffisance des prestations. L'an dernier, dans son témoignage sur les prestations d'invalidité dans un autre contexte, il a mentionné le temps pour en arriver à une décision dans le cadre de ce processus. Dans un cas, cela a pris près de 20 ans. Je ferai peut-être un commentaire sur le cynisme... en des termes plus gentils. Je pense que le problème est le cynisme de ce genre d'approche. Nous disons qu'il y aura une prestation d'invalidité, qu'elle sera adéquate, que tout le monde sera admissible et qu'elle sortira les gens de la pauvreté, mais du même souffle, nous disons que les gens devront se battre pour l'obtenir.

La présidente : Qu'en pensez-vous? Peut-on dire que notre comité n'a pas fait son travail correctement, comme il est censé le faire, étant donné que ce n'est pas ainsi que nous devrions étudier...

Le sénateur Dalphond : Nous n'avons pas pu le faire correctement.

La présidente : Oui, nous n'avons pas pu le faire. On semble avoir étudié le projet de loi, mais on ne l'a pas vraiment étudié. Est-ce que tout le monde est d'accord pour dire cela?

Le sénateur Dalphond : Le deuxième paragraphe de l'observation du sénateur Tannas porte sur ce point, alors nous pouvons ajouter que nous avons été privés de l'occasion de faire un examen approprié comme nous le faisons habituellement.

La présidente : Concernant l'impact et tout le reste, pouvons-nous examiner notre mandat et dire que nous n'avons pas pu nous acquitter de notre mandat ou quelque chose du genre? Les analystes feront de la magie avec mes mots. On nous

been taken away. I am nervous when you talk like that because it looks like we think that the others don't do a good job. Senator Batters and I have to be careful how we say it. It is a little arrogant of us, but that is why we have this committee — for constitutional purposes.

Anything else, senators?

Senator Cotter: Knowing the demands on Senator Batters's time, I went to the Energy Committee on her behalf to follow up.

The Chair: Are you making a statement?

Senator Cotter: I am making a statement of bonding between two Saskatchewan senators on this point.

Senator Simons: It might be petty to make this comment, but I will say it here in the room: I was disappointed that when the minister left, his senior staff went with him, and we were not able to ask more questions on issues raised by the minister. We went right into the more specific things.

The Chair: That is our fault. We did not ask the officials to stay because we had such limited time. I have to own up to that. That is my fault.

Senator Simons: I do not know if it is a fault, but it is a lesson learned. I just assumed that since there were so many other departmental staff, they would be able to answer those questions, but they were narrow in what they were able to talk about.

The Chair: It is a good point. Yes, we should have had the officials stay.

Senator Cotter: When we say "officials," I would be more specific. The Minister of Justice is a politician as well as a cabinet minister. The Deputy Attorney General is a professional permanent head. Speaking for myself, having been in that capacity before, the Deputy Attorney General getting up and leaving with the minister suggests that the deputy is tied to the minister, not to the department, so it is a cultural thing more than anything. I do not know how we ask the question that the permanent head of the department stay to field questions after the minister leaves. However, I think that is an appropriate philosophical approach, if I can say it. Thank you.

Senator Dalphond: He was scared of the questions so he ran away.

empêche de faire ce qui est indiqué dans notre mandat. Je deviens nerveuse lorsque vous parlez ainsi, car cela donne l'impression que nous pensons que les autres ne font pas du bon travail. La sénatrice Batters et moi devons prendre garde de bien formuler les choses. C'est un peu arrogant de notre part, mais l'examen des questions constitutionnelles est la raison d'être de ce comité.

Y a-t-il autre chose, chers collègues?

Le sénateur Cotter : Connaissant les conflits d'horaire de la sénatrice Batters, je suis allé au Comité de l'énergie en son nom pour faire un suivi.

La présidente : Faites-vous une déclaration?

Le sénateur Cotter : Je fais une déclaration sur les liens qui unissent deux sénateurs de la Saskatchewan sur ce point.

La sénatrice Simons : Ce commentaire est peut-être un peu mesquin, mais je vais le faire ici, dans cette salle : j'ai été déçue, lorsque le ministre est parti, que les hauts fonctionnaires qui l'accompagnaient soient partis en même temps, car nous n'avons pas eu l'occasion de leur poser des questions sur les points soulevés par le ministre. Nous sommes passés directement à des points plus précis.

La présidente : C'est de notre faute. Nous n'avons pas demandé aux fonctionnaires de rester, car le temps était limité. Je dois l'admettre : c'est de ma faute.

La sénatrice Simons : Je ne sais pas si c'est une faute, mais c'est une leçon apprise. Puisque le ministère compte tant de fonctionnaires, j'ai supposé qu'ils seraient en mesure de répondre à ces questions, mais ils étaient limités quant aux sujets qu'ils pouvaient aborder.

La présidente : C'est un bon point. En effet, nous aurions dû demander aux fonctionnaires de rester.

Le sénateur Cotter : Nous parlons de fonctionnaires, mais je serais plus précis. Le ministre de la Justice est à la fois un homme politique et un ministre. La sous-procureure générale est une professionnelle, une dirigeante permanente. Personnellement, pour avoir déjà occupé ce poste, le fait que la sous-procureure générale se lève et parte avec le ministre me porte à croire qu'elle est liée au ministre et non au ministère et, par conséquent, que c'est davantage une question de culture que d'autre chose. J'ignore comment nous pouvons demander que la dirigeante permanente du ministère reste pour répondre aux questions après le départ du ministre. Cependant, je pense qu'il s'agit d'une approche philosophique appropriée, si je peux m'exprimer ainsi. Merci.

Le sénateur Dalphond : Il craignait les questions, alors il s'est enfui.

Senator Batters: We had that problem last year or some time quite recently when I wanted to ask a question in the second hour. The deputy minister or a senior departmental official — not from the minister's office — was here about whatever we were studying. I think it was a BIA or financial statement that we had the parts on or something like that. That had happened there too. I actually made a comment about it. Frankly, I thought that after making the comment publicly, it wouldn't happen again. I hadn't noticed, this time, that it had happened again. That is not really acceptable. They do not have to go with the minister to prep him for media in case there is a scrum outside. You do not need the deputy minister to do that.

The Chair: Does anyone else have any other comments?

Senator Clement: I am not sure where we are going. I want to say on the record that I agree with Senator Tannas and the observations he has made. I also agree with the observations made by Senator Pate.

I wonder if we could add something around Division 44, the Controlled Drugs and Substances Act. We also heard there — as in the second paragraph, Senator Pate, in your Division 35 — that there are other solutions we need to be looking at here. This is something that is being proposed. In response to Senator Simons's question yesterday, we are hearing that it is not just about injection sites. It is also about inhalation. There are so many other issues. If we are making a general statement around auto theft and saying that all of the solutions are not here, we could make a similar statement for controlled substances.

The Chair: Yes. That is a good point.

Senator Clement: Thank you to Senator Simons and staff for their efforts on that.

The Chair: Senators, is there anything else?

I am assuming we are going to attach both observations to the report, and we will take them and speak a little bit about them in our oral statement as well. Is that acceptable to everyone? Yes? We better say yes. Senator Pate's staff did not go home last night.

Senator Batters: Not having seen, obviously, Senator Pate's observations, I cannot comment on those yet. I look forward to seeing them.

There is one small part that I thought could be added. Maybe some of this more general discussion will be encapsulated into Senator Tannas's observation. At the end of the first

La sénatrice Batters : Nous avons eu le même genre de problème l'an dernier ou très récemment, lorsque j'ai voulu poser une question durant la deuxième heure. Le sous-ministre ou un haut fonctionnaire du ministère — pas quelqu'un du cabinet du ministre — était là pour parler du sujet dont nous étions saisis. Je pense que nous examinions des parties d'un projet de loi d'exécution du budget ou d'un état financier ou quelque chose de ce genre. La même chose s'est produite cette fois-là. J'ai fait un commentaire à ce sujet. Bien franchement, après avoir fait ce commentaire publiquement, je pensais que cela ne se reproduirait plus. Je n'avais pas remarqué que c'était arrivé de nouveau cette fois-ci. Ce n'est pas vraiment acceptable. Les fonctionnaires n'ont pas besoin d'accompagner le ministre pour le préparer en vue d'une mêlée de presse à l'extérieur. La sous-ministre n'a pas à faire cela.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires?

La sénatrice Clement : Je ne sais pas trop où nous allons. Je tiens à dire officiellement que je suis d'accord avec les commentaires du sénateur Tannas. Je suis également d'accord avec les observations de la sénatrice Pate.

Je me demande si nous pourrions ajouter quelque chose par rapport à la section 44, qui porte sur la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Nous avons également entendu — comme dans le deuxième paragraphe, sénatrice Pate, de votre section 35 — qu'il existe à cet égard d'autres solutions à envisager. Il s'agit d'une proposition. Pour répondre à la question posée par la sénatrice Simons hier, nous avons entendu que ce n'est pas seulement lié aux sites d'injection, mais aussi à l'inhalation. Il y a une multitude d'autres problèmes. Si nous faisons une déclaration générale concernant le vol de voitures en disant que les solutions ne sont pas toutes présentées, nous pourrions faire une déclaration semblable pour les substances réglementées.

La présidente : Oui. C'est un bon point.

La sénatrice Clement : Je remercie la sénatrice Simons et son personnel de leurs efforts à cet égard.

La présidente : Chers collègues, y a-t-il autre chose?

Je suppose que nous joindrons les deux observations au rapport, et que nous aborderons également ces points brièvement dans notre déclaration orale. Est-ce que tout le monde est d'accord? Oui? Nous ferions mieux de dire oui, car le personnel de la sénatrice Pate n'est pas rentré à la maison hier soir.

La sénatrice Batters : Il m'est impossible de commenter les observations de la sénatrice Pate, puisque je n'en ai pas encore pris connaissance, évidemment, mais j'ai hâte de le faire.

Il y a un petit élément qui pourrait être ajouté, à mon avis. Cette discussion plus générale pourrait être résumée dans l'observation du sénateur Tannas, peut-être. À la fin de son

paragraph that he had, I would add something that talks about how this would allow for more detailed study and amendments if needed, or something like that. Then we would go into the second part. That is among what we're going to be talking about in the more general report.

The Chair: This is it.

Senator Batters: I am not a speed reader, so I will not read Senator Pate's observations and comment on them now. I will have a close look at them later. Thank you.

The Chair: I'm sorry. The clerk was not able to circulate them because they were not translated. That is a very strict rule we have, and rightly so. That is why you can have mine.

Is there anything else, senators?

If not, we have another item. Senators, to respect the reporting for the pre-study, I propose that the task of reviewing and adopting the final report be delegated to the steering committee, who will be charged with incorporating the feedback discussed and agreed to today. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the report recommend that the Senate approve the provisions of those elements contained in Divisions 29, 30, 35, 36, 43 and 44 of Part 4 and in Subdivisions B and C of Division 34 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you, senators.

Is it agreed that the approval of the final version of the report in both official languages be delegated to the Subcommittees on Agenda and Procedure, taking into consideration today's discussion, and that the chair deposit the report with the Clerk of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Dalphond: I'm sorry to put all the stress on our clerk and our very able Library of Parliament representative, and I understand we have to work on the draft, but may I suggest that we circulate the draft to the members of the committee, even if it is during the weekend, just to get input and comments before we finalize it on Monday?

The Chair: We have to table it on Monday.

premier paragraphe, j'ajouterais un commentaire indiquant que cela permettrait de mener une étude plus détaillée et de présenter des amendements, au besoin, ou quelque chose du genre. Puis, nous passerions à la deuxième partie. Cela fait partie des points qui seront abordés dans le rapport plus général.

La présidente : C'est tout.

La sénatrice Batters : Je ne lis pas vite, alors je ne lirai pas les observations de la sénatrice Pate maintenant pour les commenter immédiatement. Je les lirai attentivement plus tard. Merci.

La présidente : Je suis désolée. Le greffier n'a pas pu les distribuer, car elles n'étaient pas traduites. C'est une règle très stricte que nous respectons à la lettre, comme il se doit. Voilà pourquoi vous pouvez avoir les miennes.

Y a-t-il autre chose, chers collègues?

Si'il n'y a pas d'autres commentaires, nous avons un autre point à examiner. Chers collègues, pour respecter le délai de production du rapport sur l'étude préliminaire, je propose de déléguer l'examen et l'adoption du rapport final au comité directeur, qui sera chargé d'inclure les observations dont nous avons discuté aujourd'hui et qui ont été acceptées. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour indiquer, dans le rapport, que nous recommandons au Sénat d'approuver la teneur des éléments des sections 29, 30, 35, 36, 43 et 44 de la partie 4, et des sous-sections B et C de la section 34 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord. Merci, chers collègues.

Êtes-vous d'accord pour déléguer l'approbation de la version définitive du rapport, dans les deux langues officielles, au Sous-comité du programme et de la procédure, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui, et pour que le président dépose le rapport auprès du greffier du Sénat?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Dalphond : Je suis désolé d'imposer tout ce stress à notre greffier et au très compétent représentant de la Bibliothèque du Parlement, et je comprends que nous devons travailler sur l'ébauche, mais puis-je proposer que l'ébauche soit transmise aux membres du comité, même si c'était pendant la fin de semaine, simplement pour obtenir des commentaires et des suggestions avant de finaliser le rapport lundi?

La présidente : Nous devons le déposer lundi.

Senator Dalphond: We are not sitting on Monday, and so it would be Tuesday.

The Chair: We have to table it with the clerk on Monday.

Senator Dalphond: But it could be late in the day. Could we circulate the draft when we have one finalized within steering to make sure the committee members can offer up feedback, such as if something is missing or there is something they don't agree with? Because it is a big thing for the three of us to write the whole report — four of us if Senator Prosper is there. Is Monday the 17th? No? So we are not sitting Monday.

Senator Batters: We did just agree to delegate that task to steering committee. It is sometimes difficult enough to write a condensed report in a short time frame. Having the input of potentially ten more people plus their staff could make it even more difficult. Monday is a travel day, I know that for me, on a good day, it's six hours of travelling. I would like to have everything resolved before I get on my first flight that day.

The Chair: Yes. It is very hard. X says this, and Y does not agree, and then it is difficult.

Senator Dalphond: To just give the feedback —

The Chair: The clerk informs me that it would be very difficult, senator. It is not possible to do that in such a short time. I am not trying to be difficult. Does anyone have an objection if steering looks at it? Everyone is fine with that.

Senator Pate's observations are now in front of you.

Senators, we have one more item to go.

Senator Batters: I just wanted to put an "on division" on the report recommending that the Senate approve this. Given all these concerns, yes, an "on division" from me is reasonable. Thank you.

The Chair: Senators, next Wednesday, we will be studying Senator Cotter's bill, Bill S-17. I understand it is one meeting. Senators, the only witness we will have is Justice. Is that right, Senator Cotter? Nobody else?

Senator Cotter: That is all we need.

Le sénateur Dalphond : Nous ne siégeons pas lundi, donc ce serait mardi.

La présidente : Nous devons le déposer auprès du greffier lundi.

Le sénateur Dalphond : Mais cela pourrait être plus tard dans la journée. Lorsque le comité directeur l'aura finalisé, pourrions-nous faire circuler l'ébauche pour permettre aux membres du comité de présenter des commentaires s'il manque quelque chose, ou s'ils veulent exprimer leur désaccord sur un point quelconque, par exemple? Je pense que rédiger tout le rapport est une lourde tâche pour nous trois, ou nous quatre, si le sénateur Prosper est présent. Lundi, c'est le 17, n'est-ce pas? Donc, nous ne siégerons pas lundi.

La sénatrice Batters : Nous venons juste de donner notre accord pour déléguer cette tâche au comité directeur. Rédiger un rapport condensé en si peu de temps est parfois difficile pour commencer. Avoir la contribution de 10 personnes de plus et de leur personnel, possiblement, pourrait rendre la tâche encore plus difficile. Lundi est un jour de déplacement. Je sais que pour moi, cela représente six heures de voyage dans le meilleur des cas. J'aimerais que tout soit réglé avant mon premier vol ce jour-là.

La présidente : Oui. C'est très difficile. Quelqu'un dit une chose, un autre n'est pas d'accord, puis les choses se compliquent.

Le sénateur Dalphond : Simplement pour présenter des commentaires...

La présidente : Le greffier m'informe que ce serait très difficile, sénateur. Ce n'est pas possible en si peu de temps. Je n'essaie pas de me montrer difficile. Quelqu'un est-il contre l'idée que le comité directeur s'en occupe? Tout le monde est d'accord.

Vous avez maintenant reçu les observations de la sénatrice Pate.

Chers collègues, il nous reste un point à examiner.

La sénatrice Batters : J'aimerais simplement ajouter la mention « avec dissidence » au rapport recommandant l'approbation du Sénat. Étant donné toutes les préoccupations, je pense qu'il est raisonnable d'ajouter la mention « avec dissidence ». Merci.

La présidente : Chers collègues, mercredi prochain, nous étudierons le projet de loi du sénateur Cotter, le projet de loi S-17. Je crois comprendre qu'il est question d'une seule séance. Chers collègues, notre seul témoin ce jour-là représentera le ministère de la Justice. Est-ce exact, sénateur Cotter? Personne d'autre?

Le sénateur Cotter : C'est tout ce dont nous avons besoin.

The Chair: Then we will go to my favourite bill, Bill S-50. Is that acceptable, senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senators, everyone has been patient. If there is nothing else, thank you very much.

The analyst wants you to give feedback on Senator Pate's observation. I think we have agreed to it.

Senator Pate: The last one has changed a bit based upon what Mr. Calderhead had said.

Senator Dalphond: Is that a legal issue or a social issue?

Part 43, was that one of the parts we have to look at? Okay, good. We can report on it.

Senator Pate: The wording change that was suggested would be as follows. The first part is the same.

That the committee heard evidence regarding the inadequacy and inconsistency of the announced Canada Disability Benefit and its eligibility requirements with the stated intentions for the benefit by the Minister of Employment, Workforce Development and Disability Inclusion, the provisions of the Canada Disability Act and Canada's constitutional international human rights obligation.

This is the changed part from what you got:

The committee urges action to remedy both the unduly restrictive eligibility criteria recently announced and the inadequacy of the announced benefit amount and its apparent inconsistency with the stated purpose of the Canada Disability Benefit.

The rest is the same, and then it goes on to Part 4, Division 43, section 459 of Bill C-69.

Senator Dalphond: Express concerns about what appears to be inadequate. We heard one witness. We did not do a thorough review. We were not able to do a review, as a matter of fact.

Senator Simons: That is the challenge, \$200.

Senator Dalphond: The \$200.

Senator Batters: With respect to that last lengthy part that Senator Pate read out, yes, I may well agree with that if we had a longer time to study it, but I had to use my questioning today to

La présidente : Nous passons donc à mon projet de loi préféré, le projet de loi S-50. Est-ce acceptable, chers collègues?

Des voix : D'accord.

La présidente : Chers collègues, tout le monde a fait preuve de patience. S'il n'y a rien d'autre, je vous remercie beaucoup.

L'analyste veut vos commentaires au sujet de l'observation de la sénatrice Pate. Je pense que nous l'avons approuvée.

La sénatrice Pate : La dernière a changé un peu à partir des déclarations de Me Calderhead.

Le sénateur Dalphond : S'agit-il d'une question juridique ou d'une question sociale?

Est-ce que la partie 43 est l'une des parties que nous devons examiner? D'accord, c'est bien. Nous pouvons faire un rapport à ce sujet.

La sénatrice Pate : La modification au libellé suggérée est la suivante. La première partie est identique.

Que le comité ait entendu les témoignages concernant l'insuffisance et l'incohérence de la prestation canadienne pour les personnes handicapées annoncée et de ses conditions d'admissibilité par rapport aux intentions déclarées de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, aux dispositions de la Loi canadienne pour les personnes handicapées et à l'obligation constitutionnelle internationale du Canada en matière de droits de la personne.

C'est la partie modifiée par rapport à ce que vous avez reçu :

Le comité demande instamment que des mesures soient prises pour remédier aux critères d'admissibilité indument restrictifs récemment annoncés, à l'insuffisance du montant de la prestation annoncée et à son apparente incohérence avec l'objectif déclaré de la prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Le reste est identique, puis on passe à la partie 4 de la section 43, à l'article 456 du projet de loi C-69.

Le sénateur Dalphond : On exprime des inquiétudes sur ce qui semble être inadéquat. Nous avons entendu un témoin. Nous n'avons pas procédé à un examen approfondi. En fait, nous n'avons pas été en mesure de le faire.

La sénatrice Simons : C'est le défi, 200 \$.

Le sénateur Dalphond : Les 200 \$.

La sénatrice Batters : En ce qui concerne la dernière longue partie que la sénatrice Pate a lue, je pourrais souscrire à cela si nous avons eu plus de temps, mais j'ai dû utiliser mon temps de

question the CRA witness, I did not even have time to ask questions to that very capable witness. Since we only had one witness in an already shortened study, I think we should maybe compress that.

On the lengthy third paragraph of the first observation of Senator Pate, the one about we have heard about the piecemeal amendments, we have had this in several different observations previously in the last year or two. Given the limited space requirements we have here where we have to make the whole report fit into two pages, I suggest we remove that. We have had it in other reports previously. We have to make our entire report, including observations, fit into two pages so that we can get translation done in time.

Senator Dalphond: To the last point, Senator Batters, we take the first part of the paragraph and stop after the parenthesis, because repetitive and consistent is something we can affirm. We did not hear from witnesses on the rest about the Law Reform Commission and those types of things.

Senator Cotter: That would make sense. Also, in terms of saving time, I agree with the changes that Senator Pate made to the last one. On the second paragraph, the last two lines actually repeat something that is in the first paragraph. I would stop it after the phrase “Canada Disability Benefit Act” because I think it makes the point.

As an overall suggestion, whether it is possible in constructing this, knowing we are limited in the amount of time, after maybe a general observation, we can then say the committee urges with respect to this, and then with respect to this, so it is structured in a way that is nice and tight and we can say more in two pages than we otherwise could. It is really what is the most structurally efficient way that Michaela can craft it. Thank you.

Senator Batters: I just remembered a point about this auto theft part, brought to mind as I read Senator Pate’s couple of paragraph observations about that. We also heard yesterday from both the Canadian Vehicle Manufacturers’ Association and Canadian Automobile Dealers Association that their impression — I don’t think we have stats. Maybe we do. I saw an email come in from the dealers’ association, so perhaps they have something about this. Their impression is that the auto theft dealing with organized crime situation is much worse in Canada rather than in the U.S. Their impression was that organized crime looks for the weak link. They commented that Canada has lighter sentences. I would also add looser bail laws and also house arrest available for auto theft. When they see those kinds of things, that, perhaps, is why they are choosing Canada. Reading between the lines on their testimony, it seemed like, why would they make costly, major changes to vehicle security systems,

parole aujourd’hui pour interroger le témoin de l’ARC. Je n’ai même pas eu le temps de poser des questions à ce témoin très compétent. Étant donné que nous avons reçu un seul témoin dans une étude déjà écourtée, je pense que nous devrions peut-être comprimer cela.

En ce qui concerne le troisième paragraphe de la première observation de la sénatrice Pate, à savoir que nous avons entendu parler des amendements à la pièce, nous l’avons déjà évoqué dans plusieurs observations différentes au cours de la dernière année ou des deux dernières années. Étant donné les contraintes d’espace, où le rapport complet doit compter deux pages, je suggère que nous supprimions ce paragraphe. Il en a déjà été question dans d’autres rapports. Nous devons faire tenir l’ensemble de notre rapport, y compris les observations, sur deux pages afin que la traduction puisse être effectuée à temps.

Le sénateur Dalphond : En ce qui concerne le dernier point, sénatrice Batters, nous prenons la première partie du paragraphe et nous nous arrêtons après la parenthèse, parce que le caractère répétitif et cohérent est quelque chose que nous pouvons affirmer. Nous n’avons pas entendu de témoins au sujet de la Commission de réforme du droit et de ce genre de choses.

Le sénateur Cotter : C’est logique. De plus, pour gagner du temps, j’approuve les changements apportés par la sénatrice Pate au dernier paragraphe. Au deuxième paragraphe, les deux dernières lignes répètent en fait quelque chose qui se trouve dans le premier paragraphe. Je m’arrêteraï après « Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées », car j’estime que cela explique bien ce que l’on veut dire.

Comme suggestion générale, nous pourrions peut-être, sachant que nous sommes limités dans le temps, après peut-être une observation générale, dire que le comité demande instamment telle et telle chose, afin que le libellé soit clair et concis et que nous puissions en dire plus en deux pages que nous aurions pu le faire autrement. Il faut trouver la façon la plus efficace pour Mme Keenan-Pelletier de rédiger le libellé. Je vous remercie.

La sénatrice Batters : Je viens de me souvenir d’un point concernant le vol de voitures, qui m’est venu à l’esprit en lisant les quelques observations de la sénatrice Pate à ce sujet. L’Association canadienne des constructeurs de véhicules et la Corporation des associations de détaillants d’automobiles nous ont également fait part hier de leur impression — je ne pense pas que nous ayons des statistiques. Nous en avons peut-être. J’ai reçu un courriel de l’association des détaillants, alors elle a peut-être quelque chose à ce sujet. Leur impression est que la situation des vols de voitures liés au crime organisé est bien pire au Canada qu’aux États-Unis. Leur impression est que le crime organisé recherche le maillon faible. Elles ont mentionné que les peines sont plus légères au Canada. J’ajouterais aussi des lois sur la libération sous caution plus souples et la possibilité d’assignation à résidence en cas de vols de voitures. Quand les membres du crime organisé voient ce genre de choses, c’est

which would only be, maybe, helpful in Canada, a much smaller market, when in the U.S., they do not have that same concern, and that would be the larger market in North America even for vehicles that might be manufactured in Canada but really exported to the U.S. That was reading between the lines yesterday. I was getting the impression that that is why some of these changes are still being just talked about and not implemented, because they do not see the need dealing with the U.S. as their major market. They do not have the same concerns about the U.S. criminal law.

Senator Audette: I have another position on that. I think we do not have enough scientific analysis or academic research on that. I am concerned that even if we want to target the organized crime through that, it is going to affect the young people, not the organized crime. I do not have research to support what I'm saying either. I think we should stay neutral and have research or a study.

[Translation]

Senator Dalphond: Senator Audette articulated what I wanted to say very well. I would only add that the witness who alluded to this, when questioned, seemed unable to back up his assertion. If we wanted to go in that direction, we could ask the following question: Is it because Americans have the right to bear arms that there are fewer home break-ins, because people know they might get shot? We're heading in certain directions, and the response may not be the one we expect. From what I heard from all the witnesses, the proposal to impose more serious or severe penalties was not an appropriate response.

[English]

The Chair: There was no proof of it, just a general statement.

Senators, anything else? No? I see no hands. Thank you.

Next week we will be studying Senator Cotter's bill on Wednesday, and then on Thursday, Senator Klyne's bill. That is Bill S-17 and Bill S-50. Thank you.

(The committee adjourned.)

peut-être la raison pour laquelle ils choisissent le Canada. En lisant entre les lignes de leur témoignage, on se demande pourquoi elles apporteraient des changements importants et coûteux aux systèmes de sécurité des véhicules, qui ne seraient peut-être utiles qu'au Canada, un marché beaucoup plus petit. Aux États-Unis, ils n'ont pas les mêmes préoccupations, et c'est le plus grand marché en Amérique du Nord, même pour les véhicules qui pourraient être fabriqués au Canada, mais qui sont en fait exportés vers les États-Unis. C'est ce que j'ai lu entre les lignes hier. J'avais l'impression que c'est la raison pour laquelle certains de ces changements font encore l'objet de discussion, mais ne sont pas mis en œuvre, parce qu'ils ne voient pas la nécessité de traiter avec les États-Unis, leur principal marché. Ces organisations n'ont pas les mêmes préoccupations concernant le droit pénal américain.

La sénatrice Audette : J'ai un autre point de vue à ce sujet. Je pense que nous n'avons pas suffisamment d'analyses scientifiques ou de recherches universitaires sur la question. Je crains que, même si nous voulons cibler le crime organisé, cela n'affecte les jeunes, et non le crime organisé. Je n'ai pas non plus de recherches pour étayer ce que je dis. Je pense que nous devrions rester neutres et mener une recherche ou une étude.

[Français]

Le sénateur Dalphond : La sénatrice Audette a très bien exprimé ce que je voulais dire. Je ne ferai qu'ajouter que le témoin qui a fait allusion à cela, lorsque plusieurs questions lui ont été posées, ne semblait pas en mesure de soutenir son affirmation. Si on voulait aller en ce sens, on pourrait poser cette question : est-ce parce que les Américains ont le droit de porter une arme qu'il y a moins de vols par effraction dans les maisons, parce qu'on sait qu'on peut se faire tirer dessus? On va dans certaines directions et la réponse n'est peut-être pas celle que l'on croit. D'après ce que j'ai entendu de la part de tous les témoins, la proposition visant à imposer des peines plus sérieuses ou plus graves n'était pas une réponse appropriée.

[Traduction]

La présidente : Il n'y avait aucune preuve, juste une déclaration générale.

Sénateurs, avez-vous quelque chose à ajouter? Non? Je ne vois pas de mains levées. Merci.

La semaine prochaine, nous étudierons le projet de loi du sénateur Cotter le mercredi, puis le projet de loi du sénateur Klyne le jeudi. Il s'agit du projet de loi S-17 et du projet de loi S-50. Je vous remercie.

(La séance est levée.)